

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

28 février 2023

Documents d'information
DPC/DPAER/Inf(2023)1

Rapport trimestriel des Bureaux du Conseil de l'Europe

Octobre-décembre 2022

* Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit s'entendre dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

A. BUREAUX DE LIAISON

Introduction

Les Bureaux du Conseil de l'Europe en charge de la liaison avec une ou plusieurs organisations ou institutions internationales :

- représentent la Secrétaire Générale auprès de ces organisations ou institutions internationales ;
- suivent les activités menées par les organisations ou institutions internationales concernées et rendent compte des développements intervenus concernant les activités et les politiques du Conseil de l'Europe ;
- soutiennent l'organisation et le suivi des réunions de coordination de haut niveau et des autres réunions ou manifestations entre le Conseil de l'Europe et les organisations ou institutions internationales concernées ;
- promeuvent une coopération efficace entre le Conseil de l'Europe et les organisations ou institutions internationales concernées ;
- identifient les possibilités d'activités conjointes et apportent conseil et soutien pour la planification, la négociation, la mise en œuvre et les rapports de ces activités ;
- mènent une politique médiatique proactive afin d'améliorer la visibilité de l'Organisation.

Le présent document couvre la période de rapport d'octobre à décembre 2022. Suite à la décision [CM/Del/Dec\(2013\)1175/1.6](#) du 3 juillet 2013, les rapports d'activité sont publiés tous les trois mois depuis la période juillet-septembre 2013.

Bruxelles - Bureau du Conseil de l'Europe chargé de la liaison avec l'Union Européenne

Points forts

Le Chef de bureau Zayats a tenu diverses rencontres bilatérales avec, notamment :

- Des représentants des institutions de l'UE, comme :
 - le Président du groupe de travail du Conseil « Droits de l'Homme » (COHOM) Stefanek.
 - Un membre du Cabinet du Président du Conseil Européen, après le premier Sommet de la Communauté Politique Européenne - EPC (6 octobre).
 - le Chef de Cabinet de la Commissaire pour l'égalité Dalli.
 - le Directeur pour les libertés fondamentales et l'état de droit (Commission - DG Just) Crabit.
 - le Conseiller principal du SEAE Gentilini, sur la création de l'Académie diplomatique européenne (10 novembre).
- Des représentants d'États membres/Présidences/Observateurs, tels que :
 - la Représentante permanente de la Lettonie auprès de l'UE Lice-Licite.
 - le Représentant permanent de la Hongrie auprès de l'UE Odor.
 - le Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'UE (COPS) Komada.
 - l'Ambassadeur islandais Stefanson (Présidence islandaise du CdE).
 - le Directeur général pour les affaires européennes du Canada (MAE) Bonser et le Chef adjoint de la mission canadienne auprès de l'UE Brousseau.
- Des représentants d'autres organisations internationales, tels que :
 - le Chef de « International IDEA - Programme Europe » van der Staak.
 - la Représentante régionale de UNFPA (Fonds des Nations unies pour la population) Bauer et Représentante d'UNFPA-UE Van Hout.
 - le Secrétaire général de Mouvement International Européen Fassoulas.
 - les Secrétaires généraux des Associations européennes des autorités locales et régionales, avec le Secrétaire général du Congrès.
 - les Représentants du think-tank EPC basé à Bruxelles.

Le Chef de Bureau Zayats a aussi préparé et accompagné des représentants de haut rang du Conseil de l'Europe en visite à Bruxelles, tels que la Présidente de la Commission de Venise **Bazy-Malaurie**, le Secrétaire général du Congrès **Kiefer**, le Directeur Général pour les droits de l'homme et l'état de droit **Giakoumopoulos**, la Directrice Générale pour la démocratie et la dignité humaine **Ruotanen** et le Directeur pour la coordination des programmes **Neukirch**.

Il a facilité ou suivi les interactions de haut rang, telles que: le Commissaire européen chargé de l'élargissement et de la politique européenne de voisinage **Varhelyi**, s'adressant au Comité des ministres ; la **Secrétaire générale**, introduisant la Conférence SLAPPs au Parlement européen ; la Vice-Présidente du Parlement européen **Charanzova** et la *Managing-Director* adjointe de l'EEAS **Kokkinakis**, participant au Forum mondial pour la démocratie à Strasbourg ; la Vice-Présidente de la Commission **Jourova**, participant à une session de la Commission de Venise.

Il a également participé aux **événements** suivants : audience publique organisée par le comité AFCO du Parlement européen sur les relations institutionnelles entre l'UE et le CdE ; l'évènement « Friends of Europe » sur le Sommet UE-Balkans occidentaux ; la réunion

régulière UE (CATS, Commission, EEAS) - CdE sur les développements normatifs ; le débat sur l'éducation supérieure, avec la Commissaire Gabriel.

Il a aussi rencontré différents collègues de DGI, DGII et DCP pendant leur visite à Bruxelles.

Le Bureau :

- a facilité la **participation du CdE aux évènements de l'UE**, en particulier la Conférence SLAPPs à Strasbourg et la semaine sur l'égalité de genre à Bruxelles.
- a maintenu un haut niveau de **liaison** avec les collègues de Strasbourg et les représentants de l'UE sur les sujets tels que : l'adhésion à la Convention CEDH, intelligence artificielle, les politiques de l'EEAS et de la Commission sur le partenariat oriental, les développements concernant l'état de droit (en Pologne et Hongrie en particulier), les questions de genre, les développements dans les médias et la protection de l'environnement à travers le droit pénal. Il a facilité la participation du CdE dans la consultation sur l'élaboration du « paquet pour la défense de la démocratie » par la Commission.
- a aidé à l'organisation de la visite de la **DCP** à Bruxelles.

En matière des programmes, le Bureau a aussi maintenu un haut niveau d'intensité dans les contacts avec différentes parties de la Commission, en particulier DG Empl à propos de l'année des talents 2023 ; DG Just sur la violence à l'égard des femmes ; DG Near sur la Turquie, les Balkans occidentaux et la cybersécurité ; DG Reform ; et le SEAE. DGI a participé à la réunion du Comité directeur sur le programme « Cyber sud » et la DCP a participé à l'évènement de lancement du « Programme Sud V » (tous deux à Bruxelles).

Le Bureau a suivi et fait rapport sur les **majeurs évènements au niveau de l'UE**, principalement :

- Le premier Sommet de la nouvelle « Communauté Politique Européenne » (EPC), tenu par la présidence tchèque du Conseil Européen à Prague le 6 octobre.
- L'assistance à l'Ukraine et la lutte contre l'impunité (création d'un tribunal international, réparation des dommages de guerres, sanctions contre la Russie).
- Discussions ministérielles (réunions du Conseil de l'UE) sur : la protection de l'environnement par le droit pénal ; formation judiciaire ; droits fondamentaux en temps de crise ; l'état de droit (la Commission a retenu les fonds pour la Hongrie, audience de la Pologne dans le cadre de l'article 7) ; conférence sur le futur de l'Europe ; 2023 comme « année des talents ».
- D'autres aspects des affaires étrangères de l'UE, tels que : la présentation du paquet d'élargissement 2022 ; le futur partenariat oriental ; les relations Arménie-Azerbaïdjan (surveillance aux frontières) ; dialogue Belgrade-Pristina ; violence autour des plaques d'immatriculation au Kosovo*¹ ; l'introduction du régime sans visa.

Visibilité et relations avec les médias

Le Porte-parole/ Responsable des médias a coordonné les communications de travail autour de la Présidence irlandaise du Comité des Ministres, y inclus les visites des représentants de haut rang au CdE, la publication du rapport du groupe de réflexion de haut niveau sur le futur du CdE et la conférence judiciaire à Dublin, ainsi que la décision du Comité des Ministres de tenir un quatrième sommet du CdE à Reykjavik en mai 2023 et la passation de présidence à l'Islande. Il a aussi coordonné la communication sur les travaux de la réunion CM-DH.

¹ * Toute référence au Kosovo, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, dans ce texte, doit être comprise en conformité avec la résolution 1244 du Conseil de Sécurité de l'ONU sans préjudice du statut du Kosovo.

Il a travaillé via les médias, en ligne et réseaux sociaux, sur des sujets tels que le discours du Président ukrainien Zelenski à l'APCE, le forum mondial pour la démocratie, différents rapports et déclarations de l'APCE et d'organes de suivi et consultatifs, ainsi que de nouvelles fiches techniques sur l'exécution des jugements de la CEDH et différents jugements et décisions de la CEDH. Il a aussi couvert la journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle et les abus sexuels, la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, le nouvel accord entre la CEB et l'UE, l'ouverture à la signature du deuxième protocole de la Convention de Budapest et l'anniversaire du drapeau européen.

Le Porte-parole/ Responsable des médias a aussi représenté le CdE lors de la réunion régulière la plus récente de « C-9 » des agents chargés de la communication de différents organisations internationales et réseaux travaillant sur les droits de l'Homme. De plus, il a continué à superviser le projet de communication en cours qui souligne l'impact de la Convention CEDH et a discuté des possibilités d'une future coopération sur le travail de communication avec les représentations du « réseau d'exécution européen » (« implementation network ») et de l'organisation basée au Royaume Uni « Equally Ours ».

Genève - Bureau faisant office de délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève

Le Bureau a assuré son rôle de liaison entre les organisations basées à Genève et les différentes MAE du Conseil de l'Europe.

Il a facilité la participation de la RSSG pour les migrations et les réfugiés à la 73^e session du Comité exécutif du programme du Haut-Commissaire du HCR et à la Cérémonie d'hommage à la lauréate 2022 de la distinction Nansen du HCR pour les réfugiés (10-13 octobre). Il a également organisé les rencontres bilatérales de Mme Kayacik avec :

- M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
- M. Antonio Vitorino, Directeur général de l'IOM
- M. Jonathan Prentice, Chef du Secrétariat du Réseau des Migrations de l'ONU
- Mme Peggy Hicks, Directrice de « Thematic Engagement, Special Procedures and Right to Development » (OHCHR)
- Mme Adriana Quinones, Cheffe du Bureau de Genève de UN Women

et a facilité la réunion informelle avec l'Assistante Haut-Commissaire du HCR pour la protection, Mme Gillian Triggs.

Il a participé à la session d'introduction du Protocole de l'UN les 18 et 19 octobre.

Il a pris part à l'Atelier sur les arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits humains (18-19 octobre).

Il a représenté les MAE pertinentes à la réunion des points focaux pour la coopération des mécanismes régionaux pour les droits humains (RHRMs) le 20 octobre.

Il a facilité la participation de la DGII au 15^e Forum de l'ONU sur les Minorités (1-2 décembre) et la prise de parole de M. Nicolas Levrat, Second Vice-Président du Comité consultatif de la Convention Cadre, qui a exposé les activités du ACFC.

Il a participé au Haut-Dialogue sur la protection du HCR en représentation de la SRSGMR (7-8 décembre).

Il a participé à la Session Organisationnelle du HRC pour le 17^e cycle (2023) (le 9 décembre).

Par ailleurs, le Bureau a participé (en ligne) à/au :

- la 51^e session du Conseil des Droits de l'Homme (HRC) du 12 septembre au 7 octobre)
- l'examen du Royaume-Uni par le Groupe de travail de la révision périodique universelle (UPR) (10 novembre)
- la Session spéciale du HRC sur la situation en détérioration des droits de l'homme en Iran (24 novembre 2022)

et a informé les services concernés des résultats/conclusions de ces réunions.

Vienne - Bureau du Conseil de l'Europe chargé de la liaison avec l'OSCE et d'autres organisations internationales, faisant aussi office de délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne

Participation aux réunions du Conseil permanent de l'OSCE

- 6 octobre : réunion du Conseil permanent de l'OSCE consacrée au conflit en UA ; allocution du chef du Conseil régional de Zaporozhia (UA) Zhuk.
- 11 octobre : réunion spéciale du Conseil permanent de l'OSCE consacrée aux attaques de missiles de la FR contre des civils et des infrastructures civiles en UA.
- 13-14 octobre : réunion du Conseil permanent de l'OSCE consacrée au conflit en UA ; rapport du chef de la mission de l'OSCE au Kosovo*² et rapport du représentant spécial du président en exercice et coordinateur pour la lutte contre la traite des êtres humains.
- 20 octobre : réunion du Conseil permanent de l'OSCE consacrée au projet de budget unifié pour 2023 ; rapport du directeur du BIDDH Mecacci.
- 27 octobre : réunion du Conseil permanent de l'OSCE consacrée au conflit en UA ; allocution du président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ; rapport du Directeur du Centre de prévention des conflits de l'OSCE.
- 4 novembre : réunion du Conseil permanent de l'OSCE consacrée au rapport du Représentant pour la liberté des médias.
- 10 novembre : réunion du Conseil permanent de l'OSCE consacrée au conflit en UA ; rapport du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE ; rapport du chef de la mission de l'OSCE auprès de la République de Moldova.
- 17 novembre : réunion du Conseil permanent de l'OSCE consacrée au conflit en UA.
- 24 novembre : réunion du Conseil permanent de l'OSCE consacrée au conflit en UA ; allocution des coprésidents des Discussions internationales de Genève.
- 8 décembre : réunion du Conseil permanent de l'OSCE - allocution du ministre des Affaires étrangères de Lituanie Landsbergis ; rapport du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales ; prolongation des mandats des opérations de terrain de l'OSCE.
- 22 décembre : réunion spéciale du Conseil permanent de l'OSCE - prorogation du mandat de la mission de l'OSCE auprès de la République de Moldova.

Participation à d'autres réunions, y compris des comités d'experts et des conférences

- 10 octobre : 65^e session de la Commission des stupéfiants - Forum d'une journée du président sur l'accès et la disponibilité de l'ONUUDC.
- 10-14 octobre : Mission d'évaluation à Vienne de la Division de l'évaluation du CdE de la Direction du contrôle interne. Visite de Mme Aygen Becquart, Chef de la Division de l'évaluation, et de Mme Taruna Gupta, Evaluatrice externe, au Bureau du CdE à Vienne et à l'OSCE.
- 17-21 octobre : Visite de suivi en Autriche du Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et du Comité consultatif de la Convention-cadre.
- 3 novembre : Conférence de haut niveau de l'OSCE sur la sécurité des journalistes - Protéger les médias pour protéger la démocratie (avec la participation de M. Patrick Penninckx et M. Adrian Evtuhovici du CdE).
- 15 novembre : réunion de l'OSCE sur la mise en œuvre de la dimension économique et environnementale de 2022.

² *Toute référence au Kosovo, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, dans ce texte, doit être comprise en conformité avec la résolution 1244 du Conseil de Sécurité de l'ONU sans préjudice du statut du Kosovo.

- 23 novembre : Lancement de la note de recherche conjointe ONUDC-ONU Femmes sur les meurtres de femmes et de filles liés au genre.
- 30 novembre : Dîner informel de haut niveau pour les chefs de délégation au Conseil ministériel de l'OSCE 2022 organisé par le Président en exercice de l'OSCE, le ministre polonais des Affaires étrangères Rau, à Lodz, Pologne.
- 1-2 décembre : 29^e réunion du Conseil ministériel de l'OSCE - l'ambassadeur Rudolf Lennkh et M. Pawel Wierdak représentaient le CdE.
- 8-9 décembre : réunion conjointe de la 65^e reprise de session de la Commission des stupéfiants (CND) et de la 31^e reprise de session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (CCPCJ).
- 16 décembre : 35^e réunion du Groupe de coordination CdE/OSCE. Briefing informel pour la délégation du CdE sur les développements récents au sein de l'OSCE par l'Ambassadeur Rudolf Lennkh.

Remarque : Entre octobre et décembre, le Bureau a soumis au total 11 rapports ponctuels sur des activités et des événements liés à l'OSCE.

Varsovie - Bureau du Conseil de l'Europe chargé de la liaison avec les organisations ou institutions internationales à Varsovie, en particulier avec l'OSCE/BIDDH et la Communauté des Démocraties

Visites/rencontres de haut niveau

7-9 novembre : Visite à Strasbourg de la première Directrice adjointe du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE Ryabiko - participation au Forum mondial de la démocratie ; série de réunions au Secrétariat du CdE.

1-2 décembre : 29^e Conseil ministériel de l'OSCE à Lodz, Pologne.

Activités du Bureau

a) Améliorer la coopération avec l'OSCE/BIDDH – Suite à la visite du premier directeur adjoint du BIDDH à Strasbourg en novembre, le Bureau a entamé des discussions sur la coopération renforcée entre le BIDDH et le Conseil de l'Europe. Des discussions ont également été lancées sur les activités conjointes pour 2023. Le principal programme de coopération prévu pour les mois à venir est le projet pilote inter-agences CdE - HCR - BIDDH - OCDE sur l'intégration des migrants au niveau local. Le Chef du Bureau a participé à des consultations régulières avec les partenaires internationaux ainsi qu'avec l'Union des métropoles polonaises, avec laquelle le projet doit être mis en œuvre.

Outre les réunions de haut niveau et la participation au 29^e Conseil ministériel de l'OSCE à Lodz, le Chef du Bureau a continué à entretenir des relations de travail étroites avec les experts du BIDDH sur une base régulière. Ces discussions comprennent notamment des réunions avec Andrea Huber, cheffe du département des droits de l'homme, M. Konstantine Vardzelashvili, chef du département de la démocratisation, Carolyn Hammer, conseillère de l'unité « État de droit » du département de la démocratisation du BIDDH et Jacopo Leone, conseiller spécial du directeur du BIDDH.

b) Poursuite de la coopération avec la Communauté des Démocraties (CdD) – Le Bureau a entretenu des relations de travail régulières avec le Secrétariat permanent du CdD et a rendu compte des développements et activités pertinents de la Communauté.

c) Établissement d'une coopération plus étroite avec Frontex – La deuxième visite d'étude à Strasbourg du responsable adjoint des droits fondamentaux de Frontex et du groupe de moniteurs des droits fondamentaux de Frontex a été organisée en novembre pour discuter des normes du Conseil de l'Europe relatives à la migration. Le programme de la visite comprenait, entre autres, des réunions avec le RSSG sur les migrations et les refuges et les représentants du Secrétariat du CdE (CPT, GRETA, Bureau du Commissaire aux droits de l'homme, avocats à la Cour européenne des droits de l'homme et au Département de l'exécution des arrêts). En outre, un groupe de moniteurs des droits fondamentaux Frontex nouvellement recrutés s'est inscrit au cours en ligne sur l'asile et les droits de l'homme tutoré HELP et lancé en octobre à Varsovie. Le Bureau suivait et donnait régulièrement des informations sur le processus de recrutement du nouveau directeur exécutif de l'Agence, achevé en décembre par la nomination de M. Hans Leijten.

d) Assurer la visibilité du CdE - Le Bureau fournissait un soutien continu aux activités du CdE en Pologne, y compris la visite en Pologne de la RSSG sur les migrations et les réfugiés, le séminaire pour les avocats ukrainiens et les gestionnaires du e-Desk HELP Asile/Migration sur les pratiques juridiques européennes pour aider les réfugiés ukrainiens, l'événement de

DPC/DPAER/Inf(2023)1

lancement du cours en ligne tutoré HELP sur l'asile et les droits de l'homme pour les professionnels du droit et la formation pilote du CdE sur le soutien psychologique aux réfugiés : Renforcement des capacités professionnelles.

B. BUREAUX DE TERRAIN ET DE PROGRAMMES

Bakou

Situation du bureau

Équipe principale : 5 personnes, personnel affecté aux projets : 8 personnes, total : 13 personnes.

Le bureau a mis en œuvre cinq projets : trois dans le cadre du programme régional conjoint UE/CdE « Partenariat pour une bonne gouvernance » (PGG), un financé par des contributions volontaires au niveau du plan d'action et un financé par le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme et par une contribution volontaire de la Belgique.

État de mise en œuvre des projets

- **PGGII UE/CdE « Renforcer l'efficacité et la qualité du système judiciaire en Azerbaïdjan »** : i) le projet a organisé une mission d'experts à Bakou afin d'évaluer l'efficacité du travail de la Cour suprême de l'Azerbaïdjan. Un rapport contenant des recommandations sur l'amélioration de la gestion des affaires, le traitement des affaires et la numérisation des dossiers judiciaires, qui s'inspireront des instruments de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), sera élaboré à la suite de la visite et des discussions avec les représentants de la Cour suprême ; ii) des représentants du ministère de la Justice de l'Azerbaïdjan ont participé à une visite d'étude au Portugal pour approfondir leurs connaissances sur le système « mixte » d'exécution des décisions de justice et sur les systèmes électroniques utilisés par les agents des services répressifs portugais.
- **PGGII UE/CdE « Renforcement de la lutte contre le blanchiment de capitaux et du recouvrement d'avoirs en Azerbaïdjan »** : i) le projet a sensibilisé au blanchiment de capitaux et aux risques de financement du terrorisme dans le secteur à but non lucratif, en rassemblant des représentants du gouvernement, de la société civile et des organismes religieux. Des notaires, y compris des superviseurs des secteurs du notariat et des valeurs mobilières, ont appris à mettre en œuvre des mesures efficaces contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; ii) des procureurs, des enquêteurs, des juges, des membres des services du renseignement financier et d'autres praticiens des services répressifs ont été initiés aux récents mécanismes de confiscation des produits du crime ; iii) le projet a également aidé le gouvernement à revoir le projet de plan d'action national concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- **PGGII UE/CdE « Sensibiliser à la Convention d'Istanbul et aux autres normes relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes en Azerbaïdjan »** : i) le projet a élaboré un projet de plan de coopération interinstitutionnelle ; ii) les membres du « GEWE AG » (groupe de défense des droits à haut niveau composé des principaux acteurs internationaux travaillant dans le pays) se sont familiarisés avec les recommandations issues de l'analyse des lacunes dans la législation nationale. Ils ont reconnu la valeur ajoutée des recommandations et se sont engagés à plaider en faveur de leur mise en œuvre ; iii) sept responsables azerbaïdjanais ont amélioré leurs connaissances en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et de violence domestique après une visite d'étude en Espagne ; iv) la sensibilisation du grand public à la violence fondée sur le genre, à la Convention d'Istanbul, aux mythes et aux données factuelles qui l'entourent a été favorisée par la publication de vidéos, de brochures et d'autres matériels pendant les « 16 jours d'activisme ».
- **Contribution volontaire/Plan d'action « Promouvoir le professionnalisme des médias et la liberté d'information en Azerbaïdjan (PRO-M-FEX) »** : i) un groupe

d'influenceurs des médias sociaux a été formé à l'éducation aux médias numériques et un groupe de journalistes a été formé à la désinformation et à l'éducation aux médias lors de deux ateliers de deux jours ; ii) des journalistes azerbaïdjanais ont assisté à la Conférence régionale sur les médias en temps de guerre et de conflit, qui s'est tenue à Tbilissi (Géorgie), et participé activement aux débats ; iii) un groupe de représentants de la société civile et de défenseurs des droits de l'homme a été formé aux normes internationales relatives à la protection des données et de la vie privée lors d'un atelier de deux jours ; iv) un groupe d'avocats membres du barreau azerbaïdjanais a été formé aux normes juridiques internationales relatives à la protection des données et de la vie privée.

• **Contribution volontaire du Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme et de la Belgique « Promouvoir l'amélioration de l'exécution des arrêts de la Cour européenne par l'Azerbaïdjan »** : i) la conférence de lancement du projet a eu lieu le 21 octobre. Le personnel du projet a eu des discussions de travail avec les représentants de quatre principaux partenaires et a débattu des résultats attendus ainsi que des réalisations et activités prévues ii) pour sensibiliser davantage les partenaires nationaux du projet aux lignes directrices du Conseil de l'Europe et aux recommandations du Comité des Ministres, des matériels visant à garantir l'exécution effective et en temps utile de la jurisprudence et des arrêts de la Cour européenne ont été traduits de l'anglais vers l'azerbaïdjanais. Ces traductions devraient être largement diffusées au prochain trimestre.

Autres activités

- Dans le cadre de la semaine de visibilité du Conseil de l'Europe, le bureau a organisé le 9 décembre, conjointement avec le ministère des Affaires étrangères de l'Azerbaïdjan et l'université ADA, une table ronde consacrée à la prochaine Journée internationale des droits de l'homme. Cette table ronde a réuni Mahmud Mammad-Guliyev, vice-ministre des Affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan, Sabina Aliyeva, commissaire aux droits de l'homme de la République d'Azerbaïdjan, Fariz Ismayilzade, vice-recteur de l'université ADA, Peter Michalko, ambassadeur et chef de la délégation de l'Union européenne en Azerbaïdjan, et des représentants des partenaires nationaux et de la communauté internationale.
- Le 14 décembre, le chef du bureau s'est adressé aux ambassadeurs de l'UE à Bakou et a eu un échange de vues avec eux au sujet des activités du Conseil de l'Europe en Azerbaïdjan.

Visites de hauts représentants du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- Le bureau a assisté la délégation menée par Constantinos Efstathiou, rapporteur de l'APCE pour l'exécution des arrêts de la Cour européenne, dans l'organisation d'une visite à Bakou les 22 et 23 novembre. À Bakou, la délégation, accompagnée par le chef du bureau, a rencontré le médiateur, le président de la Commission des droits de l'homme du Milli Mejlis, le Bureau du procureur général, l'administration présidentielle, des représentants d'autres autorités, ainsi que des représentants de la société civile, des avocats spécialisés dans les droits de l'homme et leurs clients.

Belgrade

Situation du bureau

Équipe principale : 7 personnes, personnel affecté aux projets : 30 personnes, équipe chargée de la coordination de la Facilité horizontale : 1 personne, responsable financier régional : 1 personne, total : 39 personnes.

Le bureau met actuellement en œuvre 13 projets (nationaux et régionaux) : 12 sont cofinancés par l'UE (neuf dans le cadre de la phase II de la Facilité horizontale, Gestion des ressources humaines au sein des collectivités locales, ROMACTED et Soutenir la mise en œuvre de la réforme judiciaire en Serbie), le 13^e est financé par des contributions volontaires du ministère suédois des Affaires étrangères/de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement et porte sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération

- **Facilité horizontale UE/CdE « Une éducation de qualité pour tous en Serbie » :** le programme de formation continue en ligne des enseignants a été accrédité par le ministère de l'Éducation et placé sur la liste des formations revêtant une importance nationale. Le premier groupe de 1 500 enseignants a suivi la formation. Les mentors ont commencé par l'évaluation finale de 39 nouveaux établissements scolaires et par une auto-évaluation pour marquer le changement. Le ministère de l'Éducation a organisé la Journée de l'école démocratique à Pirot et participé au Salon de l'éducation à Belgrade, où des milliers de participants se sont informés sur la culture de l'école démocratique. La dernière réunion du Comité directeur du projet a été organisée, avec des actions en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro. Le ministère de l'Éducation a mis en place et finance des conseillers politiques externes sur la culture démocratique. Les professionnels de l'éducation serbes ont partagé leur travail sur les Compétences pour une culture de la démocratie avec leurs homologues de Bosnie.
- **Facilité horizontale UE/CdE « Promouvoir la diversité et l'égalité en Serbie » :** des conseils spécialisés ont été fournis à l'organe de coordination du gouvernement pour Bujanovac, Medvedja et Presevo lors de l'élaboration du « Plan d'action en faveur de la bonne intégration de la minorité nationale albanaise dans les institutions publiques au niveau local ». L'action a permis de sensibiliser aux problèmes liés à la discrimination en apportant un soutien et une contribution à divers ateliers et événements dans le cadre de l'EuroPride 2022 à Belgrade. Plus de 2 000 enfants des écoles primaires de Nis et de Pirot ont participé aux ateliers « Faire barrage à la haine, partager l'amour » visant à promouvoir la tolérance et à décourager les discours de haine, le racisme et la discrimination.
- **Facilité horizontale UE/CdE « Prévenir et combattre la traite des êtres humains en Serbie » :** en coopération avec le ministère de la Santé, ce projet a donné lieu à deux formations sur la traite des êtres humains destinées à 48 professionnels de santé et a contribué à la conception d'indicateurs nationaux concernant le système de soins de santé. Les principaux acteurs de la lutte contre la traite ont débattu des problèmes et des idées visant à améliorer le système national de protection des victimes de la traite lors d'une table ronde, le 17 octobre. Avec le soutien de cette action, plus de 20 produits médias subventionnés (articles, vidéos, émissions de radio) portant sur l'information éthique et factuelle sur la traite des êtres

humains ont été diffusés dans les médias écrits et électroniques. La dernière réunion du Comité directeur du projet s'est tenue le 9 décembre 2022.

- **Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la protection des droits de l'homme des personnes détenues ou condamnées »** : la commission anti-torture s'est familiarisée avec les mécanismes de plainte des polices autrichienne et belge. Elle a également été épaulée pour améliorer la coopération avec les organisations de la société civile sur les questions de prévention de la torture, et une deuxième réunion entre leurs représentants a été facilitée. Une visite d'étude en Irlande sur le thème de la psychiatrie légale a été organisée pour les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire. Lors de la 10^e et dernière session de formation, 40 agents supplémentaires chargés de la prise en charge dans diverses prisons ont été formés à la mise en œuvre des programmes de traitement. Le personnel des cliniques psychiatriques de Nis et de Kovin s'est familiarisé avec les normes du CdE en matière de prévention des mauvais traitements, avec les dernières recommandations du CPT et avec les travaux du Mécanisme national de prévention.

- **Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer les capacités des services pénitentiaires en matière de lutte contre la radicalisation dans les établissements pénitentiaires des Balkans occidentaux »** : les membres serbes du groupe de travail (Département de l'exécution des sanctions pénales, ministère de la Justice, et Service de lutte contre le terrorisme, ministère de l'Intérieur) ont participé à la conférence régionale « Vers une gestion, une réinsertion et une assistance postpénale réussies pour les détenus extrémistes violents (DEV) dans les Balkans occidentaux – Réalisations et perspectives » à Tirana (Albanie) les 4 et 5 octobre 2022. Cette conférence a permis de faire le point sur les progrès accomplis pour réinsérer les détenus extrémistes violents, les amener à se désengager de la violence, les préparer à leur libération, leur apporter une assistance après leur peine et les réintégrer dans la société.

- **Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer l'indépendance et la responsabilité des juges »** : une formation d'une journée visant à aider les juges et les procureurs à résister aux abus d'influence et à signaler ces faits a été organisée dans toutes les juridictions d'appel. Un groupe de 35 juges et 60 procureurs a acquis les compétences et connaissances nécessaires sur différentes formes d'abus d'influence, notamment comment les reconnaître et les signaler. Lors de l'Atelier sur le conseil confidentiel organisé pour les membres des comités d'éthique du Conseil supérieur de la magistrature et du Conseil des procureurs publics, les expériences américaines et européennes du poste de conseiller confidentiel et de la relation entretenue avec le Conseil d'éthique ont été présentées. Un atelier sur le Code d'éthique et les nouveautés dans les règles de procédure du Comité d'éthique a par ailleurs été organisé à Belgrade pour 30 juges.

- **Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer les voies de recours juridiques effectives face aux violations des droits de l'homme en Serbie »** : les principales conclusions de l'Analyse des effets de la loi relative à la protection du droit à un procès dans un délai raisonnable ont été débattues avec des juges de tribunaux de commerce. Cinquante-sept stagiaires de l'École de la magistrature ont participé au cours HELP « Raisonnement judiciaire et droits de l'homme ». Une analyse portant sur les références faites à la Convention européenne des droits de l'homme et à la jurisprudence de la Cour européenne dans les décisions judiciaires internes a été rédigée. L'ouvrage intitulé *La Convention européenne des droits de l'homme et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme dans les décisions de la Cour constitutionnelle* a été publié, de même que le Bulletin du Bureau du procureur de la République.

- **Facilité horizontale UE/CdE « Liberté d'expression et liberté des médias en Serbie (JUFREX 2) »** : deux journées portes ouvertes sur l'éducation aux médias ont permis de sensibiliser les enseignants de maternelle à la menace que représentent les contenus en ligne préjudiciables pour les jeunes enfants, et un travail de recherche sur l'éducation aux médias a été préparé pour l'Autorité de régulation des médias électroniques. Deux formations ont eu lieu sur la liberté d'expression pour les avocats (22 participants) et la sécurité des journalistes pour la police (25 participants), et sur les normes existantes et en évolution. Un atelier sur la directive Services de médias audiovisuels a été organisé pour l'Autorité de régulation des médias électroniques (17 participants), suivi d'une visite de travail à son homologue à Zagreb (Croatie). Un atelier de suivi pour les juristes (20 participants) a été organisé au sujet de la jurisprudence et du raisonnement juridique de la Cour européenne des droits de l'homme.

- **Facilité horizontale UE/CdE « Liberté d'expression et liberté des médias en Europe du Sud-Est (JUFREX 2) »** : en octobre, une conférence régionale sur la responsabilité civile pour les contenus en ligne a réuni des professionnels du droit, et une conférence régionale consacrée aux mécanismes de corégulation visant à lutter contre les contenus préjudiciables en ligne a été organisée à l'intention des représentants des autorités de régulation des médias, afin de discuter des tendances émergentes et d'échanger des recommandations sur les bonnes pratiques.

- **Facilité horizontale régionale UE/CdE « HELP dans les Balkans occidentaux »** : 10 cours en ligne HELP (dont un régional) portant sur 9 thèmes ont été adaptés à la législation nationale et lancés dans le cadre de l'action régionale en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo*, au Monténégro, en Macédoine du Nord et en Serbie. Le cours régional HELP sur « l'éthique judiciaire » a réuni au sein d'un groupe 25 professionnels du droit venant des six pays bénéficiaires. Ce cours est dispensé en anglais par deux cotuteurs, un international et un local. La Facilité horizontale régionale 40 a touché 7 800 utilisateurs sur la plateforme de formation en ligne HELP, soit une augmentation de 5 % pour la période de référence. Lors des consultations avec les institutions partenaires, les événements de lancement sont organisés en présentiel, comme c'était le cas avant la pandémie de covid-19.

- **Programme conjoint UE/CdE « Gestion des ressources humaines au sein des collectivités locales, phase II »** : 13 collectivités locales sélectionnées ont achevé le Programme de soutien municipal en matière d'organisation, assorti du versement de subventions (pouvant atteindre 30 000 EUR). La plupart des projets de subvention visaient à améliorer les capacités des collectivités locales grâce à la numérisation des services et des processus de travail. Le programme a permis d'organiser un examen par les pairs à Belgrade pour l'École nationale serbe d'administration publique, avec des pairs venant d'Espagne, de Lettonie, d'Allemagne, d'Autriche et de Grande-Bretagne. La conférence finale du programme s'est tenue le 17 novembre. Des représentants à haut niveau du ministère de l'Administration publique et de l'Autonomie locale, du Conseil de l'Europe, de la délégation de l'UE, de la Conférence permanente des villes et communes et de l'École nationale d'administration publique se sont adressés à plus de 100 participants de 38 collectivités locales. Le programme a présenté aux bénéficiaires l'analyse des dispositions obligatoires sur le développement professionnel.

- **Programme régional conjoint UE/CdE « Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local (ROMACTED), phase II »** : des sessions de formation organisées dans 14 collectivités locales partenaires au sujet de la gestion du cycle de projet ont été dispensées aux participants des communautés roms locales et des autorités locales afin de renforcer leurs capacités et de les aider à préparer les propositions de projet

pour le prochain programme de petites subventions ROMACTED2. La première réunion du Groupe consultatif en Serbie s'est tenue le 24 novembre avec 45 représentants des collectivités locales partenaires et des parties prenantes essentielles aux niveaux national et international. Le projet d'analyse sur la budgétisation adaptée aux Roms et la publication sur les capacités locales permettant de fournir un soutien aux personnes qui reviennent dans 14 collectivités locales ont été présentés lors de cet événement.

- **Programme conjoint UE/CdE « Soutenir la mise en œuvre de la réforme judiciaire en Serbie »** : la série de nouvelles lois judiciaires a été présentée par le ministère de la Justice lors du deuxième cycle de consultations publiques, avec cinq réunions supplémentaires visant à inclure la société civile au sens large. Un atelier sur l'application des normes de l'État de droit dans les lois judiciaires s'est tenu pour les membres de l'Association des juges. L'harmonisation de la jurisprudence au niveau de la Cour suprême passe par une analyse approfondie, des mises à jour de la base de données électronique et la formation du personnel. Une session conjointe réunissant les quatre cours d'appel a été organisée dans le but d'harmoniser la jurisprudence. La deuxième réunion du Comité directeur a approuvé à l'unanimité le rapport sur les activités mises en œuvre et le programme de travail pour les six prochains mois.

- **Contribution volontaire (ministère des Affaires étrangères suédois) « Prévenir le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Serbie »** : ce projet a apporté un soutien au système judiciaire et aux services répressifs serbes afin de les sensibiliser au traitement du blanchiment de capitaux en tant qu'infraction autonome. Il a permis de finaliser l'évaluation des besoins informatiques du ministère de l'Intérieur en matière d'enquêtes financières et de déterminer les spécifications techniques des logiciels requis. Les résultats de la dernière évaluation nationale des risques ont été présentés à Novi Sad, à Vrnjacka Banja et à Kraljevo. Un atelier sur les contrôles de compétence et d'honorabilité a été organisé avec le représentant du secteur bancaire et les autorités centrales. Le projet a également donné lieu à une Conférence sur l'évolution des normes relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme et sur les derniers développements pour toutes les parties prenantes.

Activités de suivi

- Le contrat concernant la nouvelle phase du programme conjoint UE/CdE « Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye » a été signé, ouvrant ainsi la voie à la poursuite de six actions propres à la Serbie – droits de l'homme, lutte contre la discrimination, réformes pénitentiaires, liberté d'expression, lutte contre la traite des êtres humains et participation à un certain nombre d'actions régionales.
- Le nouveau projet reposant sur des contributions volontaires « Éducation des jeunes à la citoyenneté et aux droits de l'homme en Serbie », cofinancé par le Royaume de Belgique, a été lancé en décembre 2022. Son objectif est de soutenir l'accès des jeunes en Serbie à l'éducation à la démocratie et aux droits de l'homme grâce au manuel Repères et à la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme.

Autres activités

- Une délégation de la Commission de Venise et du BIDDH a effectué une visite au sujet de la législation électorale de la Serbie les 17 et 18 octobre.
- Le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires s'est rendu en Serbie pour une visite du 24 au 28 octobre.

- Le premier Forum annuel pour l'enseignement de l'histoire a eu lieu à Belgrade les 3 et 4 novembre. Le bureau de Belgrade a soutenu l'organisation de cet événement qui s'est déroulé sous les auspices de la Présidence irlandaise du Comité des Ministres du CdE.
- Du 23 au 25 novembre, des membres de la Commission de Venise se sont rendus en Serbie pour y rencontrer des interlocuteurs afin de préparer l'avis sur deux projets de loi mettant en œuvre les amendements constitutionnels sur le service des poursuites judiciaires.
- Matjaž Gruden, directeur de la Participation démocratique, a effectué une visite à Belgrade pour le premier Forum annuel pour l'enseignement de l'histoire. À cette occasion, il a rencontré le ministre de l'Éducation et la ministre de la Culture et a visité le Centre écologique « Radulovački » (qui a reçu le label de qualité du Conseil de l'Europe pour les Centres de la jeunesse).

Bucarest

Situation du bureau

Équipe principale : 0,5 personne, personnel affecté aux projets : 37 personnes, total : 37,5 personnes.

Le bureau était chargé de la mise en œuvre de cinq projets de renforcement des capacités en matière de cybercriminalité, avec un budget combiné de plus de 39,2 millions EUR. Quatre de ces projets sont cofinancés par l'UE et le cinquième est financé par des contributions volontaires (actuellement du Canada, des États-Unis, de la Hongrie, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas et du Royaume-Uni).

Au cours de la période de référence, un responsable de projet principal, trois responsables de projet et quatre assistants de projet ont été recrutés pour les projets GLACY+, CyberEst et iPROCEEDS-2.

État de mise en œuvre des projets (octobre - décembre 2022)

- **Principales activités transversales :** plusieurs grands événements régionaux et internationaux ont été organisés ou ont soutenu, grâce à des efforts conjoints, les projets mis en œuvre par C-PROC. En octobre, dans le cadre du projet CyberEst, une quarantaine de participants de 25 pays ont assisté à la conférence d'Europol et débattu des menaces de 2022, de la nécessité d'harmoniser la législation, du rôle des technologies émergentes et de la réponse des services répressifs à l'utilisation abusive de ces technologies.

Pour optimiser les ressources et exploiter les résultats de la conférence, immédiatement après la conférence d'Europol, dans le cadre du projet iPROCEEDS-2, C-PROC a organisé une réunion du réseau 24/7 dans le but de renforcer le rôle des points de contact, d'identifier les besoins et les défis et de poursuivre les efforts de renforcement des capacités que requièrent les nouveaux rôles et responsabilités des points de contact 24/7 en vertu du Deuxième Protocole additionnel.

En novembre, C-PROC a poursuivi la série d'activités consacrées aux rançongiciels et, dans le cadre du projet CyberSud, a organisé un [atelier international de deux jours sur les rançongiciels](#), en coopération avec Eurojust.

Toujours en novembre, les projets Octopus et GLACY+ ont organisé, en coopération avec l'Assemblée législative et le ministère public du Costa Rica, le [Forum régional des Amériques sur le renforcement de la coopération internationale](#), qui a réuni environ 140 décideurs politiques, représentants des autorités pénales et professionnels de l'application des lois originaires de 24 pays. En marge du Forum régional, avec le soutien du projet GLACY+, [l'Assemblée législative du Costa Rica et le Forum des présidents des organes législatifs d'Amérique centrale et des Caraïbes \(FOPREL\) ont organisé un événement pour les pays membres du FOPREL](#), qui a abouti à [l'adoption d'une résolution sur les mesures législatives en matière de cybercriminalité et de preuve électronique](#), dans laquelle les pays participants s'engagent très clairement à renforcer la lutte contre la cybercriminalité en adoptant des lois conformes à la Convention sur la cybercriminalité.

Dans la foulée du Forum régional des Amériques, C-PROC a organisé une [Conférence internationale visant à promouvoir le rôle des femmes dans la prévention, les enquêtes et les poursuites en matière de cybercriminalité](#). Quelque 190 personnes de 50 pays des Amériques, des Caraïbes, d'Europe, d'Afrique, d'Asie et du Pacifique ont partagé leurs expériences sur le renforcement des capacités des femmes à s'engager activement dans la lutte de la justice pénale contre la cybercriminalité et à renforcer les enquêtes, les poursuites et les jugements concernant les cybercrimes commis contre les femmes.

Les projets Octopus et GLACY+ ont soutenu l'[Atelier annuel PILON sur la cybercriminalité](#) (28 novembre - 2 décembre), qui a porté sur l'impact genré des activités en ligne et sur les types les plus fréquents d'infractions facilitées par les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les communautés du Pacifique. L'objectif était également d'encourager le partage des connaissances, le renforcement des capacités et la coopération régionale.

La plénière du T-CY (29-30 novembre) a été nourrie par tous les projets mis en œuvre par C-PROC.

- **Projet Octopus** : ce projet a permis de renforcer les capacités des autorités pénales à travers le monde aux fins de [lutter contre la cybercriminalité et traiter la question des preuves électroniques](#), notamment en ce qui concerne [la xénophobie et le racisme en ligne](#), [la cyberviolence à l'égard des femmes](#) ou encore [l'exploitation et les abus sexuels commis en ligne sur des enfants](#). Le [Forum sur la gouvernance de l'internet, qui a notamment porté sur la responsabilité et l'attribution des cybercrimes](#), a été l'occasion de débattre du développement des stratégies visant à relever efficacement ce défi. Le dialogue encouragé au sein de la [communauté de la Convention sur la cybercriminalité](#) et l'adoption de la [note d'orientation sur les rançongiciels](#) ont contribué à renforcer encore [les adhésions à ce traité ainsi que sa portée, sa pertinence et son impact](#), avec le soutien du projet. Les supports de formation traduits qui sont proposés sur la [plateforme Octopus](#) et les [plateformes HELP](#), mais aussi sur la [plateforme en ligne consacrée à la cyberviolence](#), ont été des outils importants ayant permis aux autorités pénales et aux praticiens du droit du monde entier d'améliorer leurs connaissances sur le sujet.

- **iPROCEEDS-2** : les capacités des autorités pénales ont été renforcées grâce à une formation spécialisée sur les enquêtes relatives aux [attaques par rançongiciels](#) et à une formation judiciaire de longue durée sur la cybercriminalité, les preuves électroniques et la coopération internationale. Les liens entre les magistrats, les enquêteurs, le milieu de la cybersécurité et le secteur privé ont été resserrés en encourageant les [réunions publiques/privées](#) au niveau national, et plus particulièrement en mettant l'accent sur la coopération entre les autorités pénales et les fournisseurs de services. La coordination avec d'autres projets et initiatives dans la région a été assurée par la participation à des réunions, ateliers et exercices axés sur la coopération entre les services répressifs et les organismes de cybersécurité. Un guide sur la conduite des enquêtes sur les attaques par rançongiciels a été élaboré pour aider les services répressifs et les autorités judiciaires dans leur lutte contre la cybercriminalité. La 6^e réunion du Comité directeur du projet s'est tenue dans le but d'évaluer les acquis des six derniers mois, de suivre la mise en œuvre du projet, d'examiner les progrès et de définir le futur programme de travail.

- **GLACY+** : dans le cadre du renforcement des capacités techniques des services répressifs, des experts de 7 pays GLACY+ ont participé au [Digital Security Challenge 2022](#) organisé par INTERPOL, dont l'objectif est d'offrir aux spécialistes une simulation réaliste de l'environnement pour leur permettre d'approfondir leurs connaissances et d'échanger leur expertise en matière d'enquêtes sur les cybercrimes. Un [atelier sur les formes et possibilités de coopération internationale](#) visant à améliorer les modalités de la coopération entre polices a eu lieu en marge de la conférence Europol. Un [cours de formation des formateurs concernant les premiers intervenants](#) vise à créer un réseau de formateurs dans la région Amérique latine afin de soutenir la diffusion nationale des compétences en informatique légale parmi les services répressifs de la région. GLACY+ a mis encore plus l'accent sur la formation judiciaire en proposant des ateliers nationaux de formation à [Maurice](#) (en coopération avec le projet Octopus), à [Kiribati](#) et au [Ghana](#). La coopération internationale a été renforcée à Fidji grâce à un [webinaire pour les parties prenantes consacré aux rôles et responsabilités du réseau de](#)

[points de contact 24/7 au titre de la Convention de Budapest](#). Les acteurs du projet ont poursuivi leur coopération marquée avec d'autres projets et organisations œuvrant dans ce domaine, en participant à la journée Stakeholder Community Day d'EU CyberNet, à la coopération d'OCWAR-C (Réponse de l'Afrique de l'Ouest sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité) contre la cybercriminalité dans la région de la CEDEAO et en Mauritanie, ainsi qu'au Forum sur la gouvernance de l'Internet 2022. En novembre, la Commission européenne et le Conseil de l'Europe ont signé un accord de contributions supplémentaires en faveur d'un nouveau projet intitulé "Global Action on Cybercrime Enhanced" (GLACY-e), doté d'un budget de 5,56 millions EUR, qui débutera en août 2023 et devrait se terminer en février 2026.

- **CyberSud** : le renforcement de la capacité du système judiciaire à obtenir, traiter et partager des preuves électroniques et l'amélioration de la coopération en matière de cybercriminalité avec d'autres pays aux niveaux régional et international ont fait l'objet de sept cours de formation sur la coopération internationale et les preuves électroniques dispensés en [Algérie](#), en [Jordanie](#), au [Liban](#) et au [Maroc](#). La Tunisie a adopté un nouveau décret-loi sur la cybercriminalité (n° 54/2022) et une visite a été organisée pour débattre de sa conformité avec la Convention de Budapest et des étapes du processus de ratification. Les travaux visant à élaborer et intégrer des modules de formation judiciaire sur la cybercriminalité dans les programmes nationaux ont été finalisés en Algérie et au Liban. La quatrième réunion du réseau judiciaire CyberSud a porté sur les besoins de formation de tous les pays prioritaires et sur la manière de relier le réseau à d'autres mécanismes de coordination. Le projet a poursuivi la coordination et la coopération avec d'autres organisations internationales œuvrant dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord et des réunions ont été organisées avec EU CyberNet, le Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs (INL) des Etats-Unis et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). La 9^e réunion du Comité directeur du projet CyberSud a permis d'examiner les réalisations et d'approuver le programme de travail pour 2023.

- **CyberEst** : les travaux en matière de législation avec les pays du projet se sont poursuivis sur la base des exigences du [Deuxième Protocole additionnel](#) à la Convention, [signé](#) par Moldova et l'Ukraine en novembre 2022. Le Programme de master en enquêtes sur la cybercriminalité et en informatique légale destiné aux pays du projet s'est conclu par une [cérémonie de remise des diplômes et des ateliers](#) à University College de Dublin en décembre 2022. Le projet a permis de renforcer les capacités des autorités pénales et la coopération interinstitutionnelle grâce à une série de sessions consacrées au [signalement de la cybercriminalité](#) et à l'[accès aux données](#) dans le secteur privé. Les travaux sur deux ans menés dans ces domaines ont été résumés lors de la Réunion régionale sur le signalement et le partage de données. Le soutien ciblé à l'Ukraine a visé notamment à garantir la [recevabilité des preuves](#) et à accompagner les réformes juridiques.

Activités de suivi

- Publication du rapport actualisé sur l'état mondial de la législation en matière de cybercriminalité, janvier 2023.
- [Comité ad hoc des Nations Unies sur la criminalité liée aux TIC – événement parallèle sur la Convention sur la cybercriminalité en pratique : enseignements tirés 2001-2022](#), 10 janvier 2023 – projets Octopus et GLACY+.

- Soutenir la participation de certains pays à la quatrième session du comité ad hoc des Nations Unies chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre l'utilisation des TIC à des fins criminelles, Vienne (Autriche), 9-20 janvier 2023.
- [Conférence internationale sur la xénophobie et le racisme commis par le biais de systèmes informatiques](#), Strasbourg (France), 30-31 janvier 2023 – tous les projets.
- Comité directeur de GLACY+, Bruxelles (Belgique), 3 février 2023.
- Formation internationale sur les équipes communes d'enquête (ECE) et l'amélioration de la coopération avec les prestataires de services étrangers au titre du Deuxième Protocole additionnel à la Convention de Budapest, Lisbonne (Portugal), 14-16 février 2023 – tous les projets.
- [Conférence internationale sur le renforcement de la coopération en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques en Afrique](#), Rabat (Maroc), 6-7 mars 2023 – projets CyberSud, Octopus et GLACY+.

Autres activités

- [Timor Leste invité à adhérer à la Convention sur la cybercriminalité](#), octobre 2022
- [Ransomware : nouvelle note d'orientation du T-CY](#), novembre 2022
- [Contribution volontaire des Pays-Bas au projet Octopus](#), novembre 2022
- [Le Brésil a déposé l'instrument d'adhésion à la Convention sur la cybercriminalité](#), novembre 2022
- [La Croatie, Moldova, le Royaume-Uni, la Slovénie, Sri Lanka et l'Ukraine ont signé le Deuxième Protocole additionnel](#), novembre 2022

Chisinau

Situation du bureau

Équipe principale : 7 personnes, personnel affecté aux projets : 25 personnes, total : 32 personnes.

Le bureau a mis en œuvre 13 projets : huit financés par des contributions volontaires au niveau du plan d'action, deux dans le cadre du programme régional conjoint UE/CdE « Partenariat pour une bonne gouvernance » (PGG) et trois financés respectivement par des contributions volontaires de la Norvège, des Pays-Bas et des États-Unis, comme indiqué ci-dessous³.

État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération

- **Plan d'action « Éducation à la démocratie en République de Moldova » :** 49 établissements scolaires du pays ont finalisé le pilotage du Guide méthodologique sur la gouvernance démocratique de l'école. Le ministère de l'Éducation et de la Recherche prévoit d'approuver le guide aux fins d'une mise en œuvre nationale. Cet outil aide les bénéficiaires à comprendre le processus de gouvernance démocratique de l'école, à mesurer le degré d'implication des différentes parties prenantes dans la vie scolaire et à planifier des formes de participation plus efficaces et judicieuses.
- **Plan d'action « Renforcer les réformes des systèmes pénitentiaires et de probation, la fourniture de soins de santé et la prise en charge des patients en milieu fermé en République de Moldova » :** 48 bracelets électroniques ont été offerts à l'Inspection nationale de la probation (INP) afin de renforcer sa capacité à proposer des alternatives à l'incarcération. Douze formateurs de l'INP ont été formés pour dispenser la formation initiale aux conseillers de probation, et 19 spécialistes de cinq prisons ont été formés à travailler avec les mineurs et les jeunes adultes lors d'un cours pilote. Par ailleurs, 15 représentants du ministère de la Justice, de l'Administration pénitentiaire nationale et de l'INP ont participé à une visite d'étude à Strasbourg, axée sur les conditions de détention et les soins de santé en prison.
- **Plan d'action « Soutenir le pluralisme des médias et la liberté d'expression en République de Moldova » :** des actes normatifs ont été rédigés pour aider le Conseil de l'audiovisuel (CA) à réglementer les contenus commerciaux et audiovisuels ; le projet de loi a été présenté lors de deux tables rondes auxquelles ont participé 25 organes de médias. Une campagne de visibilité a été menée en octobre et novembre afin de promouvoir la nouvelle fonctionnalité permettant d'alerter le CA en cas de violation du Code de l'audiovisuel par les chaînes de télévision et les stations de radio. En outre, trois représentants du CA, des médias indépendants et des organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme ont participé en tant qu'orateurs à la Conférence régionale du CdE « Les médias en temps de guerre » organisée à Tbilissi.
- **Plan d'action « Améliorer la pratique électorale en République de Moldova, phase II » :** lors d'une visite à son homologue croate, la Commission électorale centrale a

³ Outre les donateurs susmentionnés, les pays suivants contribuent actuellement au Plan d'action 2021-2024 du Conseil de l'Europe et de la République de Moldova (par ordre alphabétique) : Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pologne, Roumanie, Suède et Suisse.

été informée des pratiques permettant de contrôler le financement des partis politiques et des campagnes électorales. Les juges moldaves peuvent désormais suivre un nouveau cours en ligne sur le règlement des litiges électoraux basé sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, tandis qu'un document-cadre visant à sensibiliser à la lutte contre le sexisme et la violence fondée sur le genre lors des élections a fait l'objet d'un débat public. Pour faciliter l'accréditation du Centre de formation en tant qu'établissement d'enseignement, 18 de ses règlements ont été actualisés. Le centre a lancé un cours en ligne sur la lutte contre les discours de haine dans un cadre électoral.

- **Plan d'action « Prévenir la violence et protéger les enfants, notamment dans l'environnement numérique »** : un atelier sur la sécurité en ligne des enfants, portant notamment sur les difficultés à prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuels en ligne concernant des enfants, a été organisé en octobre à l'intention de 22 représentants des pouvoirs publics et du secteur privé (fournisseurs d'accès à internet et hébergeurs). Par la suite, des réunions bilatérales ont eu lieu afin de faciliter une analyse des lacunes du cadre applicable à l'exploitation et aux abus sexuels commis sur des enfants en ligne. La méthodologie de la Commission spécialisée pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote a été finalisée puis présentée lors d'un événement public.

- **Plan d'action « Soutenir la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en République de Moldova »** : 40 représentants des pouvoirs publics, de la société civile et du secteur privé ont approfondi leurs connaissances sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes, en s'appuyant sur la première Recommandation générale du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), tandis que 45 travailleurs sociaux chargés de cas de violence à l'égard des femmes et de violence domestique ont amélioré leurs compétences lors d'une formation de formateurs basée sur les nouvelles lignes directrices en matière de prévention, de protection et d'intervention, conformes à la Convention d'Istanbul. Quatre groupes de travail nationaux chargés de travailler sur la mise en œuvre des piliers de la Convention d'Istanbul sont devenus opérationnels.

- **Plan d'action « Renforcer la culture du dialogue et de la consultation des autorités locales en République de Moldova, phase II »** : en octobre 2022, des experts du Congrès ont proposé des recommandations visant à améliorer le fonctionnement et l'efficacité du processus de consultation et de dialogue, après analyse des mécanismes de consultation existants. Les recommandations et l'analyse ont été présentées lors d'une table ronde qui a réuni des responsables de tous les niveaux administratifs et des représentants du parlement. Le rapport contenant les recommandations et l'analyse a été partagé avec le Congrès des autorités locales de Moldova (CALM), la Chancellerie d'État et la Commission parlementaire sur l'administration publique.

- **Plan d'action « Renforcer la protection des droits de l'homme des réfugiés et des migrants en République de Moldova »** : ce projet est devenu opérationnel pendant la période de référence.

- **PGG UE/CdE « Renforcer les capacités des acteurs du secteur de la justice à rendre la justice conformément aux normes européennes, en particulier pour combattre la discrimination, en République de Moldova »** : la visite d'étude effectuée par les représentants du Conseil à l'égalité auprès des instances antidiscrimination en Roumanie a permis aux participants de partager leurs expériences et points de vue mais aussi de s'inspirer des bonnes pratiques. Elle a également renforcé les échanges entre pairs, qui sont utiles pour promouvoir l'égalité et l'antidiscrimination en République de Moldova.
- **PGG UE/CdE « Soutien visant à continuer d'améliorer l'efficacité et la qualité du système judiciaire en République de Moldova »** : sur la base des Directives méthodologiques sur l'amélioration de l'exécution des jugements concernant la détermination de la résidence et du droit de visite des enfants des requérants, élaborées par le projet, 180 agents d'exécution et 25 juges ont été formés en vue d'accroître la qualité des jugements et leur exécution conformément à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Afin d'améliorer les systèmes d'évaluation des performances et de gestion de documents des bénéficiaires, le projet a commencé à élaborer le Système d'information automatisé JUSTAT et est en train de choisir un serveur adapté aux besoins de l'Union nationale des agents d'exécution.
- **Contribution volontaire de la Norvège « Promouvoir un système pénal conforme aux droits de l'homme en République de Moldova »** : 33 assistants juridiques et 95 avocats commis d'office ont renforcé leurs capacités à fournir une aide juridique aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. À la suite des recommandations de la Commission de Venise, le parlement a approuvé des changements législatifs visant à renforcer la capacité et l'efficacité de l'institution du médiateur, dont le Programme de développement stratégique pour 2023-2030 a été finalisé. Par ailleurs, le médiateur a organisé un Forum sur les droits de l'homme pour sensibiliser la société civile et les institutions de l'État aux défis soulevés dans ce domaine par le processus d'adhésion de la République de Moldova à l'UE.
- **Pays-Bas « Améliorer la diversité et l'égalité en République de Moldova »** : des sessions entre pairs portant sur la lutte contre la discrimination et les crimes de haine à l'égard des groupes vulnérables ont permis à 127 policiers travaillant dans les différentes régions de renforcer leurs capacités d'identifier les infractions concernées et de mener leurs enquêtes dans ce domaine. Des accords de coopération ont été signés avec deux régions pour créer des réseaux de services locaux et d'organisations de la société civile afin de lutter contre les crimes de haine. Juges et procureurs ont consolidé leurs connaissances sur les aspects pratiques de la protection des victimes et sur l'effectivité des enquêtes portant sur les crimes de haine au regard de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.
- **Contribution volontaire des États-Unis (Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs) « Action contre la corruption en République de Moldova II »** : des réunions de lancement avec les autorités nationales et les partenaires de développement ont été planifiées, et le travail sur la page internet du projet a débuté.

Activités de suivi

- Le projet « Éducation à la démocratie en République de Moldova » a été clôturé le 31 décembre 2022 et sera suivi d'une nouvelle initiative en janvier 2023.
- Le 15 décembre, l'Agence autrichienne de développement a signé un accord de financement en faveur du projet « Améliorer les droits en matière d'emploi en République de Moldova », cofinancé par le Conseil de l'Europe, qui sera bientôt opérationnel.

Autres activités

- Entre octobre et décembre 2022, le site internet du bureau a enregistré 108 262 pages vues, dont 80 994 pages vues uniques et 64 257 nouvelles visites, soit une légère augmentation par rapport à la précédente période de référence. Des documents importants du Conseil de l'Europe figuraient parmi les 76 téléchargements enregistrés. La page Facebook a été vue par 96 974 personnes, avec une augmentation de 26,8 % de visites et 53,4 % de nouveaux « J'aime ». La page LinkedIn a elle aussi été davantage consultée, avec 260 pages vues et 109 nouveaux visiteurs supplémentaires. En partant des principaux résultats, le bureau a commencé à diffuser (en ligne) un entretien mensuel. Sur Facebook, les quatre entretiens ont attiré au total 60 153 personnes et suscité une réaction de 4 485 personnes. À l'occasion de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre), le bureau a mis en avant une vidéo sur les abus sexuels dans le sport, qui a été vue par 37 7000 personnes et a suscité une réaction de 2 332 personnes.
- Dans le cadre de la coordination menée par le projet « Soutenir la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en République de Moldova », il a été possible de mieux comprendre la Convention au cours des 16 Jours d'activisme contre la violence basée sur le genre grâce à la publication de messages de 11 maires dans les médias sociaux et de deux rapports proposant un programme d'accompagnement des auteurs de violence intrafamiliale et des groupes de soutien aux victimes de violence. Une vidéo sur les causes profondes de la violence, vue au total par 28 000 personnes sur Moldova.org, TikTok, YouTube et Instagram, a été produite par le bénéficiaire d'une subvention, tandis que le bureau s'est joint à l'initiative avec une vidéo reprenant les messages de la campagne.
- Le 23 novembre, une réunion de coordination avec les États membres du Conseil de l'Europe et les États observateurs, faisant suite à la réunion du Comité directeur du Plan d'action, a été organisée en coopération avec le ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne.
- Du 12 au 14 décembre, le bureau a facilité la mission d'une délégation du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, venue examiner les questions relatives à l'exécution des arrêts de la Cour concernant la région de Transnistrie et de l'ensemble des affaires contre la République de Moldova qui sont pendantes dans le cadre de la procédure soutenue. Le bureau a organisé des réunions avec les représentants de la société civile, des missions diplomatiques et du médiateur.

Visites de hauts représentants du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- Du 21 au 24 novembre, le bureau a facilité la visite du directeur de la Direction de la coordination des programmes (DPC), M. Claus Neukirch, en République de Moldova. Ce dernier a rencontré les autorités nationales pour discuter des priorités de coopération.

Kyiv

Situation du bureau

- Équipe principale : 11 personnes, personnel affecté aux projets : 51 personnes, total : 62 personnes.

État de mise en œuvre des projets et programmes

- **Plan d'action du CdE, projet « Soutenir les institutions pour lutter contre les mauvais traitements en Ukraine, phase II »** : en novembre, ce projet a formé des enquêteurs et des agents opérationnels du Bureau national d'enquêtes (SBI) au renseignement issu de sources ouvertes, afin qu'ils puissent recueillir des informations auprès d'un large éventail de sources, de manière à dresser un portrait détaillé des auteurs d'infractions et à améliorer la réponse aux menaces contre la sécurité. Cette formation revêt une importance particulière dans le contexte de la guerre, car elle peut contribuer aux enquêtes sur les crimes de guerre et à l'identification des avoirs obtenus par des moyens illégaux. Le cours en ligne « Recours à la prise de vue aérienne pour inspecter les scènes de crime lors des enquêtes sur les crimes de guerre » a été conçu puis mis à la disposition de tous les enquêteurs et agents opérationnels du SBI sur leur portail interne de formation continue. Il comprend six modules et permet aux participants d'obtenir une certification à l'issue des tests de connaissances. D'autres outils d'autoformation en ligne ont été élaborés et livrés pour être utilisés sur le portail du SBI. En décembre, le projet a soutenu l'organisation de la conférence JustConf Ukraine 2022, axée sur le renforcement de la justice pénale en temps de guerre. Toujours en décembre, il a soutenu une session d'échange destinée au SBI et consacrée à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur du maintien de l'ordre en temps de guerre, mettant ainsi en lumière certaines évolutions marquantes en la matière dans un tel contexte. Par ailleurs, le projet a finalisé deux documents d'experts pour le SBI : 1) « Avis sur la proposition d'introduire des institutions d'experts indépendants (médico-légaux) dans la structure du SBI de l'Ukraine » et 2) « Rapport sur les normes européennes, les pratiques existantes et les recommandations visant à évaluer la performance des enquêteurs et suggestions concernant une éventuelle méthodologie pour évaluer la performance des enquêteurs du SBI ».

- **Plan d'action du CdE, projet « Combattre la violence à l'égard des femmes en Ukraine »** : en octobre 2022 se sont achevés avec succès les projets de quatre organisations de la société civile ukrainiennes axés sur la protection et la promotion des droits des femmes pendant la guerre en Ukraine. L'applicabilité de la Convention d'Istanbul pendant un conflit armé a été examinée lors de la table ronde internationale « Agression russe contre l'Ukraine : mettre en œuvre la Convention d'Istanbul pendant un conflit armé », qui s'est tenue le 23 novembre 2022. Cette table ronde a également porté sur l'accès de l'Ukraine au mécanisme de suivi de la Convention d'Istanbul dans le cadre du GREVIO et sur les prochaines étapes. Le projet a participé activement aux 16 Jours d'activisme contre la violence basée sur le genre. La nouvelle [infographie](#) et la [brochure](#) explicative, conçues grâce au projet, expliquent l'utilité de la Convention pour les femmes et les filles, les réfugiés, les hommes et les garçons, les migrants et les demandeurs d'asile, l'économie, les ONG et les éducateurs. Les résultats et réalisations du projet ont été partagés avec les parties prenantes lors de la dernière réunion du Comité directeur le 30 novembre 2022.

- **Plan d'action du CdE, projet « Combattre la violence à l'égard des enfants en Ukraine, phase III »** : le 20 octobre 2022, le bureau du Conseil de l'Europe en Ukraine, en collaboration avec le Bureau du procureur général d'Ukraine, a organisé une réunion en ligne

pour présenter les Lignes directrices et la méthodologie visant à documenter les violations des droits de l'enfant résultant d'abus sexuels. Les 27 et 28 octobre 2022, toujours en collaboration avec le Bureau du procureur général d'Ukraine, a été dispensée une [formation en ligne intitulée « Documenter les violations des droits de l'enfant résultant d'abus sexuels »](#), suivie par 30 procureurs de différentes régions d'Ukraine. En juin 2022, le Bureau du procureur général d'Ukraine avait demandé au projet d'évaluer et d'analyser les documents de la feuille de route « Directives relatives aux procédures pénales concernant des enfants », ce qui a par la suite donné lieu à la présentation « [Feuille de route sur la mise en œuvre d'une justice adaptée aux enfants](#) », conçue pour le Bureau du procureur général. Le projet a préparé une [Analyse de la conformité du système actuel d'indicateurs statistiques](#) du Bureau du procureur de l'Ukraine en s'appuyant sur les normes de la justice adaptée aux enfants énoncées dans les Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants. L'objectif général de l'évaluation et des recommandations est de promouvoir une réponse interinstitutionnelle efficace dans le cadre de la mise en place du modèle de *Barnahus* (Maison des enfants) en Ukraine.

Le projet a travaillé sur un webinaire de deux jours, organisé les 16 et 17 novembre, qui était destiné aux travailleurs sociaux et intitulé « [Promouvoir le soutien à la santé mentale et l'assistance psychosociale pour les enfants dans les situations de conflit armé](#) », auquel ont participé plus de 700 professionnels de toutes les régions d'Ukraine. Deux [séries de webinaires](#) pour les psychologues du ministère de la Politique sociale, y compris les spécialistes des services de l'enfance, des centres d'assistance sociale et psychologique, des foyers pour enfants, etc., ont été organisées et se sont tenues en deux temps, les 5-6 décembre puis les 7 et 9 décembre. Ils se sont déroulés en coopération avec le ministère de la Politique sociale et ont réuni plus de 400 professionnels de différentes régions d'Ukraine. Le projet a par ailleurs organisé un atelier en ligne pour les organisations de la société civile et les consultants de la ligne d'urgence « Soutien psychosocial aux enfants et aux adolescents touchés par la guerre ».

• **Plan d'action du CdE, projet « Renforcer la décentralisation et la réforme de l'administration publique en Ukraine »** : les 8 et 9 novembre, le programme a coorganisé, avec le projet « Soutenir la transparence, l'inclusivité et l'intégrité du processus électoral en Ukraine, phase III », un dialogue à haut niveau sur le renforcement de la bonne gouvernance démocratique après la guerre. La réunion a abouti à un large accord entre les principaux acteurs nationaux sur la suite des démarches à entreprendre pour améliorer le cadre juridique relatif à la gouvernance à plusieurs niveaux et aux élections. À la demande des partenaires nationaux et aux fins de promouvoir la gouvernance métropolitaine en Ukraine, le programme a : i) facilité la rédaction d'un projet de loi sur les agglomérations, après consultation des autorités locales qui seront les plus concernées par la future loi, en partenariat avec l'Association des villes ukrainiennes et en tenant compte des avis juridiques du Conseil de l'Europe de [2020](#) et de [2017](#) ; ii) lancé l'initiative sur l'élaboration de la stratégie de développement de l'agglomération de Lviv, et iii) préparé une étude comparative sur la gouvernance de 13 zones métropolitaines européennes de 11 pays et leur développement économique. Avec le [ministère ukrainien du Développement des communautés et des territoires](#) (MinRegion), le programme a préparé deux recommandations méthodologiques consacrées respectivement aux relations de travail dans les administrations militaires qui exercent temporairement les pouvoirs des autorités locales, et à la mise en œuvre de certains pouvoirs relevant des autorités locales par les administrations militaires des zones concernées et leurs personnels en vertu de la loi martiale. Il a également soutenu des activités de renforcement des capacités aux niveaux régional et local, axées sur les territoires dans lesquels l'occupation a pris fin. En outre, à l'aide de la boîte à outils du Conseil de l'Europe sur la [coopération entre villes](#), le programme a élaboré, avec le MinRegion, un manuel sur les partenariats internationaux au niveau municipal. Le soutien apporté par le programme a

également permis de mettre en place ou d'améliorer les services publics administratifs, sociaux et autres à plus de 450 000 résidents de 1 023 zones d'une quarantaine de communautés ukrainiennes. Le programme a aussi fourni des équipements informatiques à 37 collectivités locales des régions de Luhansk, Sumy, Kharkiv, Kherson et Chernihiv, permettant ainsi le fonctionnement des Centres de services administratifs (« guichets uniques ») et la création d'espaces de télétravail mobiles. Le programme a mené à bien le programme de subventions visant à renforcer l'économie locale et la bonne gouvernance, qui a été mis en œuvre dans six communautés pilotes de trois régions occidentales de l'Ukraine (Khmelnysky, Lviv, Ternopil) et a abouti aux résultats suivants : i) la mise en place de six espaces de travail partagés, dont un multifonctions ; ii) la diffusion de recommandations méthodologiques et de directives pratiques sur la coopération intercommunale et la coopération entre les niveaux d'autonomie locale, notamment pour les enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux (ces dernières ont été élaborées en partenariat avec le projet « [Soutien continu à la promotion des droits sociaux en Ukraine](#) », et iii) le renforcement des capacités professionnelles de l'administration du centre et de ses enseignants grâce à un soutien éducatif, de conseil et de mentorat. Le programme a également mis en œuvre la boîte à outils du Conseil de l'Europe « [Bonnes pratiques en matière d'autonomie locale](#) » et deux concours nationaux inspirés par celle-ci : le 7^e concours national des médias portant sur l'administration publique en temps de crise, organisé conjointement avec le MinRegion (les [12 meilleures réalisations des médias régionaux](#), qu'il s'agisse de la presse écrite, des médias en ligne, de la radio ou de la télévision, ont été récompensées en 2022), et le programme de bonnes pratiques en matière de développement des ressources humaines, mené en partenariat avec l'[Agence nationale ukrainienne de la fonction publique](#), qui a permis de recenser et d'encourager neuf prestataires de services de formation novateurs. Le programme a par ailleurs mené l'[enquête sociologique publique annuelle sur l'administration publique en Ukraine](#), en coopération avec le [MinRegion](#) et en coordination avec le [ministère de la Réintégration des territoires temporairement occupés d'Ukraine](#). Il a ainsi permis aux partenaires nationaux d'affiner leurs stratégies de développement de politiques nationales et leur communication avec la population ukrainienne.

• **Plan d'action du CdE, projet « Jeunesse pour la démocratie en Ukraine, phase II »** : ce projet a fourni une expertise opérationnelle, un soutien technique et un accompagnement sous forme de mentorat aux centres de jeunesse, aux collectivités locales, aux conseils de jeunesse et aux ONG de jeunesse. Plus de soixante travailleurs de jeunesse ont participé à une présentation publique et à une discussion sur les expériences, les défis et les initiatives en matière de travail de jeunesse visant à répondre aux besoins des jeunes en période de guerre, sur la base d'une étude consacrée aux besoins et difficultés des centres de jeunesse également réalisée dans le cadre du projet. Dix-huit travailleurs de jeunesse, responsables de la politique de jeunesse et jeunes militants ont pris part à un séminaire de formation de cinq jours portant sur la cohésion sociale et sur les obstacles à surmonter pour garantir la contribution et la participation des jeunes à la cohésion sociale. À partir de l'expérience et des besoins des travailleurs de jeunesse, un manuel de formation a été rédigé dans le cadre du projet afin de faire profiter le plus grand nombre des enseignements tirés de cet apprentissage et d'offrir un soutien méthodologique aux autres travailleurs de jeunesse en Ukraine. Cinquante représentants d'organisations de jeunesse ont participé à des séances d'information sur l'appel spécial lancé par le Fonds européen pour la jeunesse afin de mener des activités pilotes en faveur des jeunes d'Ukraine, ce qui a élargi le périmètre des organisations et des projets éligibles au soutien du Fonds dans toute l'Ukraine. Douze experts associés au projet ont examiné des modèles et approches d'évaluation des activités éducatives lors d'un atelier et d'un programme de mentorat individuel visant à renforcer la qualité des activités. Un programme de quatre mois, « Le travail de jeunesse dans un contexte de traumatisme », a aidé 12 centres de jeunesse en Ukraine à organiser des activités éducatives pour 240 travailleurs de jeunesse et jeunes sur la prévention de l'épuisement professionnel et

de l'usure compassionnelle et sur la première aide psychologique à apporter en situation de crise. En synergie avec le projet du Conseil de l'Europe « Déplacements internes en Ukraine : trouver des solutions, phase II » et en coopération avec le ministère de la Jeunesse et des Sports d'Ukraine, le projet a conçu le manuel « Le travail de jeunesse dans un contexte de traumatisme ». Des représentants des centres de jeunesse et des participants du programme ont pris part à la discussion de groupe organisée pour faire des propositions sur la nouvelle norme professionnelle « Spécialiste de la jeunesse (travailleur de jeunesse) ». Le 7 décembre 2022, la deuxième réunion du Comité directeur du projet s'est tenue à Strasbourg dans un format hybride.

- **Plan d'action du CdE, projet « Soutenir la transparence, l'inclusivité et l'intégrité du processus électoral en Ukraine, phase III »** : ce projet a fourni un soutien technique continu à la plateforme en ligne « CEC : prosvita ». Les principaux acteurs nationaux sont parvenus à un large consensus sur la manière d'améliorer le cadre juridique relatif à la gouvernance à plusieurs niveaux et aux élections, à la lumière des normes et bonnes pratiques européennes, à la suite du dialogue à haut niveau qui s'est tenu les 8 et 9 novembre. La Commission électorale centrale et la commission parlementaire compétente ont bénéficié de conseils sur les défis électoraux liés à la guerre. Des rapports ont été rédigés au sujet du fonctionnement des partis politiques et de la participation politique équilibrée entre les femmes et les hommes pendant et après la guerre. Les juges de la Cour suprême ont pu approfondir leurs connaissances sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en matière électorale et sur les défis électoraux de l'après-guerre.

- **Plan d'action du CdE, projet « Renforcer la gouvernance démocratique locale en Ukraine »** : ce projet a fait connaître les résultats de l'enquête sur les besoins et les priorités des autorités locales d'Ukraine en ce qui concerne la prestation de services en temps de guerre et après la guerre. Les principaux résultats, qui sont fondés sur les réponses de 241 autorités locales et sur les réunions de groupes de discussion, montrent que l'échelon local (63 % pour les maires et 60 % pour les conseils) jouit de la plus grande confiance de la population après les institutions étatiques et civiles chargées de la sécurité. Lors de la troisième réunion de la Plateforme pour un dialogue national - local, 83 représentants des autorités locales, membres de l'Association des villes ukrainiennes, et le Cabinet des ministres de l'Ukraine ont identifié conjointement des approches pour travailler en cocréation lors des réponses de reconstruction et dans le cadre du nouveau Plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative de Partenariat pour un gouvernement ouvert 2023-2024. La promotion de la démocratie délibérative, l'engagement des jeunes au niveau local et le développement d'un réseau de pôles citoyens ont également été présentés. Un protocole d'accord a été signé entre le Congrès, le Partenariat pour un gouvernement ouvert et l'Association des villes ukrainiennes, qui fixe le cadre permettant d'approfondir la coopération, de continuer à promouvoir la cocréation pour améliorer les politiques locales, et d'échanger outils et ressources.

- **Plan d'action du CdE, projet « Promouvoir la participation de la société civile à la prise de décision démocratique en Ukraine »** : grâce à l'expertise et au soutien méthodologique apportés par le projet, le programme municipal de trois ans sur la promotion des activités bénévoles, déjà élaboré dans le cadre du projet, a été adopté par les conseils municipaux de Lviv, Zvyahel et Mukachevo. Il crée un large éventail de possibilités pour les groupes bénévoles des communes – les autorités locales fourniront ainsi un soutien juridique, psychologique, promotionnel, logistique et autre aux organisations bénévoles et aux bénévoles individuels. Les conseils municipaux de Zvyahel et de Zhovkva ont adopté le mécanisme de participation citoyenne, qui permet aux personnes déplacées de prendre part à la prise de décision locale. Les processus participatifs liés à l'élaboration des stratégies pluriannuelles des communautés territoriales de Zhovkva et Novoyavorivsk (région de Lviv) ont été finalisés : les

résultats et les projets de stratégie ont été présentés aux partenaires locaux. En outre, le projet a suivi la mise en œuvre de la stratégie de la communauté territoriale de la ville de Khmelnytskyi, et soutenu l'élaboration participative de propositions et de recommandations concernant le plan de mise en œuvre de la stratégie pour 2023. Quarante agents locaux des communes sélectionnées ont renforcé et amélioré la participation des représentants des organisations de la société civile, des militants et des résidents au processus d'élaboration des politiques et des décisions lors d'une formation de trois semaines sur la participation citoyenne à la prise de décision en temps de guerre. Le projet a également lancé le développement d'un outil méthodologique sur le suivi et l'évaluation du processus de prise de décision participative qui sera piloté en 2023. Plus de 60 représentants des autorités locales, régionales et nationales et des organisations de la société civile ainsi que des experts ont participé à l'ultime réunion du projet visant à résumer les résultats de sa mise en œuvre en 2021-2022, à connaître les réactions et l'évaluation des partenaires, et à débattre des futurs plans et initiatives.

- **Plan d'action du CdE, projet « Protéger les minorités nationales, y compris les Roms, et les langues minoritaires en Ukraine, phase II »** : l'avis d'experts sur le projet de loi concernant les minorités nationales a été préparé puis examiné le 7 novembre 2022. La réunion, organisée à Strasbourg, a rassemblé le premier vice-président du Parlement ukrainien, des représentants des institutions ukrainiennes et de la Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine du Conseil de l'Europe, ainsi que des experts et d'autres membres du secrétariat. Un soutien technique et spécialisé a été fourni au groupe de travail sur le projet de loi susmentionné. Une consultation en ligne avec les minorités nationales a été facilitée afin de discuter du projet de loi et 54 participants y ont assisté. En décembre, les experts du CdE ont fait des commentaires en retour sur le projet de loi enregistré. Une trentaine de représentants des ONG de minorités nationales ont assisté à la présentation en ligne de l'étude « Minorités ethniques et communautés : la clé de la participation publique et de la confiance », préparée par le Groupe d'initiative locale des minorités nationales de Melitopol. Du 6 au 8 décembre 2022, le projet a eu des réunions avec les parties prenantes nationales pour résumer les résultats des projets mis en œuvre et discuter des éventuelles activités et moyens de coopération pour les nouveaux projets thématiques relevant du nouveau Plan d'action du CdE pour l'Ukraine « Résilience, relance et reconstruction » (2023-2026). Neuf bénéficiaires de subventions ont remis leurs rapports financiers et descriptifs.

- **Plan d'action du CdE, projet « Pour un système pénal conforme aux droits de l'homme en Ukraine »** : du 14 au 17 octobre 2022, le projet a organisé la visite du procureur général d'Ukraine, Andrii Kostin, au Conseil de l'Europe à Strasbourg. Le soutien du Conseil de l'Europe au ministère public ukrainien dans le contexte de l'agression militaire de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a été au cœur des discussions. Le 13 octobre 2022, une discussion en ligne réunissant des experts et consacrée aux normes applicables, en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme, aux procès par contumace et aux spécificités des procès par contumace dans les procédures pénales liées à la guerre en Ukraine a été organisée avec la participation des membres du Groupe consultatif d'experts du Conseil de l'Europe auprès du Bureau du procureur général et des procureurs du Pôle des crimes de guerre du Bureau du procureur général. Le 28 octobre 2022, une session d'information sur les renseignements issus de sources ouvertes a été organisée pour les procureurs du Pôle des crimes de guerre du Bureau du procureur général. Le 3 novembre 2022, le Conseil de l'Europe a présenté le projet d'analyse par des experts de la pratique disciplinaire de l'instance chargée des procédures disciplinaires au cours de 9 mois de travail (2021-2022) aux membres de cette instance et à son secrétariat. En coopération avec l'École nationale des juges d'Ukraine et le Centre de formation des procureurs d'Ukraine, des recommandations méthodologiques à l'intention des juges portant sur l'examen des affaires de violence sexuelle liée aux conflits ont été élaborées, puis présentées lors du webinaire destiné aux juges et aux procureurs qui s'est tenu le

28 novembre 2022. Le 6 décembre 2022, le Conseil de l'Europe a apporté son soutien à la Conférence sur la formation visant à instaurer des approches unifiées pour enquêter sur les crimes de guerre, qui était coorganisée par le Centre de formation des procureurs d'Ukraine et JustGroup. Le 14 décembre 2022, le projet a coorganisé la conférence JustConf 2022 (voir plus haut). Le rapport « Application des mesures de détention provisoire et d'assignation à résidence en Ukraine » a fait l'objet d'une présentation et d'une discussion le 14 décembre 2022. Du matériel informatique (d'une valeur d'environ 228 000 EUR) a été acheté pour le Pôle des crimes de guerre du Bureau du procureur général afin de faciliter les auditions lors des enquêtes sur les violations flagrantes des droits de l'homme commises en temps de guerre ; ces achats ont été effectués après demande du Bureau du procureur général. Une subvention visant à promouvoir des normes d'audition non coercitive au sein du système pénal ukrainien a été mise en œuvre par le biais de l'ONG JustGroup, en coopération avec le Centre de formation des procureurs d'Ukraine. Les 29 et 30 septembre et le 17 octobre 2022, le projet a apporté son concours à une session de facilitation sur le processus de planification et de mise en œuvre de la formation dispensée à 17 employés du Centre de formation des procureurs d'Ukraine. Le 21 novembre 2022, un webinaire portant sur la dérogation aux obligations prévues par la Convention européenne des droits de l'homme dans le contexte des conflits armés a été organisé pour les juges et les procureurs, en coopération avec l'École nationale des juges d'Ukraine et le projet du Conseil de l'Europe « Soutenir les institutions judiciaires et les processus visant à renforcer l'accès à la justice en Ukraine ». Les 8 et 9 décembre 2022, le Conseil de l'Europe a contribué à une session de deux jours sur la communication d'entreprise à l'intention du personnel du Centre de formation des procureurs d'Ukraine. Le cours HELP consacré aux garanties procédurales dans les procédures pénales et aux droits des victimes a été traduit en ukrainien et mis à la disposition du public. Un guide sur l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme a également été traduit en ukrainien, puis publié sur le site internet de la Cour européenne des droits de l'homme. Enfin le projet a contribué à la mise à jour du cours en ligne HELP sur l'interdiction des mauvais traitements.

• **Plan d'action du CdE, projet « Soutenir les réformes constitutionnelles et législatives ainsi que la justice constitutionnelle, et aider la Verkhovna Rada à mener des réformes destinées à améliorer son efficacité, phase III »** : au 4^e trimestre 2022, les travaux se sont concentrés sur l'examen des besoins des principales parties prenantes du projet dans le contexte de la guerre russe contre l'Ukraine. Pendant cette période, le projet a mis l'accent sur l'assistance à la Cour constitutionnelle et aux commissions spécialisées de la Verkhovna Rada d'Ukraine. Lors de sa 132^e session plénière des 21 et 22 octobre 2022, la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise du Conseil de l'Europe) a adopté un Mémoire amicus curiae conjoint sur certaines questions liées à l'élection et la discipline des membres du Haut Conseil de la justice. Le 1^{er} juillet 2022, le président par intérim de la Cour constitutionnelle ukrainienne, M. Serhiy Holovaty, avait adressé à la Commission de Venise une demande d'amicus curiae sur certaines questions liées à l'élection et aux mesures disciplinaires concernant les membres du Haut Conseil de la justice d'Ukraine. Cette demande de la Cour constitutionnelle est fondée sur la loi n° 1635-IX du 14 juillet 2021 relative aux modifications de certains textes législatifs de l'Ukraine concernant la procédure d'élection (nomination) des membres du Haut Conseil de la justice et les activités des inspecteurs disciplinaires du Haut Conseil de la justice. L'avis d'amicus curiae a été préparé conjointement par des experts de la Commission de Venise et par la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit du Conseil de l'Europe. Du 8 au 10 novembre, les experts de la Commission de Venise ont tenu des consultations avec les parties prenantes nationales au sujet de l'évaluation et de la préparation de la conclusion du projet de loi n° 7662 portant sur les modifications de certains textes législatifs de l'Ukraine visant à améliorer la procédure de sélection des candidats au poste de juge de la Cour

constitutionnelle ukrainienne par voie de concours. Toujours du 8 au 10 novembre, les rapporteurs et experts de la Commission de Venise ont eu plusieurs réunions avec des responsables des autorités nationales, des représentants d'organisations publiques, des députés de la Verkhovna Rada d'Ukraine, des juges de la Cour constitutionnelle ukrainienne, la direction du Conseil des juges d'Ukraine et d'autres parties concernées.

Le 23 novembre, la Commission de Venise a adopté une conclusion urgente sur le projet de loi de l'Ukraine concernant l'amélioration de certains textes législatifs de l'Ukraine visant à améliorer la sélection des candidats au poste de juge de la Cour constitutionnelle ukrainienne. Le 10 octobre 2022, le président de la Verkhovna Rada d'Ukraine, Ruslan Stefanchuk, avait demandé un avis urgent de la Commission de Venise sur le projet de loi de l'Ukraine portant sur les modifications de certains textes législatifs de l'Ukraine visant à améliorer la procédure de sélection des candidats au poste de juge de la Cour constitutionnelle ukrainienne par voie de concours.

Cette conclusion urgente a été préparée sur la base des commentaires des intervenants et des résultats des réunions en ligne organisées avec des représentants du Bureau du président de l'Ukraine, des juges de la Cour constitutionnelle ukrainienne, des représentants de la Commission de la politique juridique de la Verkhovna Rada d'Ukraine et des représentants de la communauté internationale et de la société civile.

Atelier international à la Cour suprême « Limites et restrictions constitutionnelles des droits de l'homme en temps de guerre : critères de décision en matière administrative » (Kyiv, 2 décembre 2022). Les participants ont discuté des sujets suivants : « Sémantique constitutionnelle des limites et restrictions des droits de l'homme en temps de guerre : approches doctrinales » ; « Restrictions des droits de l'homme : principaux critères et motivations ». Le projet a soutenu le dialogue à haut niveau « Bonne gouvernance démocratique en Ukraine : réalisations, défis et perspectives d'après-guerre » (Strasbourg, 8-9 novembre 2022).

• **Plan d'action du CdE, projet « Soutenir les institutions judiciaires et les processus visant à renforcer l'accès à la justice en Ukraine »** : en 2022, le projet, conjointement avec la CEPEJ, a soutenu l'évaluation des initiatives législatives sur les audiences à distance afin de sécuriser l'organisation des procédures. Cette évaluation a fourni des informations utiles aux parties prenantes nationales en vue d'adapter la législation au contexte de la guerre. En outre, pour faciliter la résolution des problèmes auxquels est confronté le système judiciaire ukrainien (nombreux postes de juges vacants, dysfonctionnements pour engager des poursuites disciplinaires contre les juges), le projet a remis des recommandations visant à optimiser les procédures de sélection et de nomination des juges et les procédures disciplinaires à leur encontre, à l'issue d'une analyse complète du cadre ukrainien. La méthodologie offerte par le projet aux fins d'évaluer l'uniformité de la jurisprudence des tribunaux permet un travail d'évaluation satisfaisant et en temps utile. Le projet a également œuvré pour l'analyse de la pratique des cours d'appel, à partir de cette méthodologie, et les conclusions ont été transmises aux parties prenantes. Le guide pratique sur les audiences à distance dans les procédures civiles, administratives et pénales, élaboré conjointement par les experts de la CEPEJ et les juges de la Cour suprême avec le soutien du projet, peut servir de feuille de route aux juges nationaux pour organiser les procédures en toute sécurité pour les participants et dans le respect des exigences de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. En outre, pour faciliter l'application unifiée des filtres de cassation par la Cour suprême d'Ukraine, le projet a apporté son concours à l'Aperçu de la pratique judiciaire de la Cour suprême, qui analyse cette pratique sous l'angle de l'application des filtres de cassation dans les affaires non pénales pour la période du 01.01.2020 au 31.12.2021 en se basant sur 200 décisions de justice pour chaque juridiction (commerciale, civile et administrative) et en prenant comme critères l'uniformité de la pratique et sa conformité avec les normes du CdE. Le projet a fourni les recommandations visant à

améliorer les Normes relatives à la qualité de l'aide juridique gratuite secondaire pour les procédures civiles et administratives, dont le suivi de la mise en œuvre devrait être effectué durant les années à venir. Afin de faciliter le développement de la médiation en Ukraine, le projet a soutenu l'élaboration de la Feuille de route pour la mise en œuvre de la médiation préalable au procès en Ukraine. Pour aider à rétablir le fonctionnement des tribunaux détruits par les attaques militaires de la Fédération de Russie, le projet a fourni plus de 150 éléments des outils informatiques demandés par l'administration judiciaire de l'État. Il a également facilité la visite d'une délégation comprenant des juges de la Cour suprême d'Ukraine et des juges des cours d'appel (7 personnes au total), qui s'est rendue à la Cour suprême de Slovaquie et à la Cour suprême de Croatie (décembre 2022). Plusieurs webinaires sur les normes du CdE ont été organisés à l'intention des assistants parlementaires et du personnel de la Commission parlementaire chargée des questions juridiques afin de renforcer la capacité de cette dernière à rédiger et examiner les projets de loi en respectant les normes du Conseil de l'Europe. Enfin, le projet a organisé, conjointement avec l'École nationale des juges d'Ukraine (en décembre 2022), une table ronde pour débattre des principales avancées dans la mise en œuvre des normes du CdE et des principaux problèmes qui se posent dans le contexte actuel pour les parties prenantes nationales et le système judiciaire.

- **Plan d'action du CdE, projet « Déplacements internes en Ukraine : trouver des solutions, phase II »** : un [rapport thématique du Commissaire aux droits de l'homme du Parlement ukrainien](#) (médiateur) portant sur les droits des personnes touchées par la guerre a été rédigé, publié et [présenté](#) avec le soutien du projet. Une [série de webinaires sur les droits des personnes déplacées](#) a été organisée pour les professionnels du droit, en coopération avec le Centre de coordination de l'aide juridique ; 359 avocats et personnels des services d'aide juridique gratuite ont ainsi été formés à défendre les droits des personnes déplacées conformément aux normes du Conseil de l'Europe. Les [matériels pédagogiques](#) ont été finalisés et mis en ligne sur la plateforme d'apprentissage du Centre de coordination de l'aide juridique. L'accès au logement des personnes déplacées et des personnes touchées par le conflit a été facilité grâce au développement d'un outil piloté au niveau local, la [plateforme numérique pour la cartographie et la reconstruction des habitations](#) détruites ou endommagées par l'agression militaire. Le projet a aussi fourni des équipements informatiques et des logiciels qui étaient demandés pour renforcer les capacités opérationnelles et pour faciliter l'accès des personnes déplacées aux services essentiels dans les communes partenaires (Kramatorsk, Berdyansk (personnes déplacées à Zaporizhiya), Tairove). L'[évaluation](#) concernant d'une part la formation de longue durée sur la prise en charge des troubles de stress post-traumatique et sur le renforcement de la résilience de la collectivité, et d'autre part les effets de la boîte à outils « Événements traumatisants : soutien psychologique et autogestion de la santé » a été finalisée. Le projet a mené une campagne de sensibilisation pour promouvoir les vidéos sur les droits des personnes déplacées et les services accessibles, ainsi qu'une plateforme téléphonique nationale pour les personnes déplacées et les personnes touchées par le conflit, qui a été mise en place par le Commissaire aux personnes déplacées. Les vidéos ont été diffusées via les médias sociaux et les chaînes de télévision régionales. Elles ont été vues plus de 405 000 fois.

- **« Promouvoir la sécurité des journalistes et des médias et l'accès à l'information, notamment la stratégie de communication du Bureau du procureur général en Ukraine »** : le projet de loi n° 2693-d sur les médias a été adopté le 13 décembre 2022, après avoir bénéficié d'un soutien spécialisé important dans le cadre des projets du Conseil de l'Europe. Deux réunions avec les partenaires ukrainiens consacrées à la mise en œuvre de l'avis d'experts sur ce projet de loi ont été organisées, avec la participation des représentants et des experts du Conseil de l'Europe, et des commentaires supplémentaires ont été transmis en vue d'une révision ultérieure du texte. Un [séminaire en ligne de haut niveau sur les preuves](#)

[électroniques des crimes de guerre et le rôle des journalistes, des médias et des réseaux sociaux](#) a eu lieu le 25 novembre 2022. Des équipements informatiques ont été fournis au Conseil national audiovisuel d'Ukraine pour donner les moyens de faire son travail à son personnel ayant quitté les territoires visés par d'intenses actions militaires et/ou les territoires temporairement occupés. Le projet a finalisé et diffusé sur Facebook une série d'infographies sur la sécurité numérique des journalistes et autres acteurs des médias. Les experts du Conseil de l'Europe ont élaboré les Lignes directrices sur les communications concernant les violations flagrantes des droits de l'homme et les crimes de guerre, ainsi que le projet de stratégie de communication du Bureau du procureur général d'Ukraine en période de crise, et ont apporté un soutien spécialisé. Deux experts du Conseil de l'Europe ont conseillé le ministère de la Culture et de la Politique de l'information de l'Ukraine sur les modalités permettant de réglementer et d'encourager, par le biais de mécanismes, l'utilisation de formats adaptés pour les supports d'information, de manière à améliorer l'accès à l'information pour les personnes handicapées.

- **Plan d'action du CdE, projet « Soutien continu à la promotion des droits sociaux en Ukraine »** : ce projet a publié des brochures concernant 7 pays pour garantir les droits sociaux des Ukrainiens fuyant la guerre. Après l'élaboration de lignes directrices visant à surveiller les violations des droits sociaux et documenter les crimes de guerre, une formation a été organisée aux fins de surveiller les violations des droits sociaux en Ukraine pendant la guerre. Un projet de loi sur l'emploi des personnes handicapées a été enregistré, qui a bénéficié du concours d'experts du CdE. Un cours HELP avec tuteurs, « Les droits du travail en tant que droits de l'homme », a été organisé pour 30 professionnels du droit. Le document-cadre concernant le code social de l'Ukraine a été rédigé et présenté lors de la réunion du Groupe de travail chargé de l'élaboration du code social.

- **PGGII, projet « Renforcer les mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Ukraine »** : 1) formation en ligne sur la surveillance exercée en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC) et le financement du terrorisme (FT) à l'égard des entreprises et professions non financières désignées ; 2) formation en ligne sur le respect des normes de LBC/FT pour les auditeurs et les conseillers fiscaux ; 3) formation en ligne sur le respect des normes de LBC/FT pour les agents immobiliers ; 4) séance de conseils au ministère des Finances de l'Ukraine sur l'amélioration de la surveillance en matière de LBC/FT.

- **Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme et Conseil de l'Europe, projet « Soutenir l'application effective du droit à un procès équitable (article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme) en Ukraine »** : ce projet a facilité la mise en œuvre d'une expertise internationale pour élaborer le mémoire amicus curiae sur l'élection et la discipline des membres du Haut Conseil de la justice, adopté par la Commission de Venise en octobre 2022. Facilité par le projet, l'examen des lois n° 1629 et n° 1635, après leur adoption, pour vérifier leur conformité avec les normes du Conseil de l'Europe dans le domaine judiciaire et aux recommandations de la Commission de Venise a établi que la plupart des recommandations communiquées avaient été prises en considération. En novembre, le projet a organisé un webinaire pour 57 professionnels du droit (juges et procureurs, 33 femmes et 24 hommes) sur la dérogation à certains articles de la Convention européenne des droits de l'homme, conformément à l'article 15 de la Convention, faite par l'Ukraine à la suite de l'agression militaire russe et sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en matière de dérogations. En novembre, le CdE a facilité une analyse de la dérogation à certains articles de la Convention faite par l'Ukraine, qui a abouti à une série de recommandations pour les juges. Le projet a élaboré un aperçu de la pratique de quatre États

membres du Conseil de l'Europe concernant les activités des membres des conseils de la magistrature, qu'il prévoit de présenter aux principales parties prenantes.

• **Plan d'action du CdE, projet « Soutenir la mise en œuvre des normes européennes relatives aux droits de l'homme en Ukraine »** : l'agression militaire russe contre l'Ukraine a entraîné une coopération active avec le nouveau médiateur et son Bureau. Cette coopération visait tout particulièrement à renforcer la capacité du Bureau du médiateur à prévenir les violations des droits de l'homme et à répondre aux défis liés au signalement des violations flagrantes des droits de l'homme dans le contexte militaire. En octobre 2022, une série de réunions bilatérales a rassemblé des experts et la nouvelle équipe dirigeante du Bureau du médiateur au siège du CdE, à Strasbourg. Ces échanges ont permis de préparer le rapport sur la situation actuelle et les étapes ultérieures du développement du Bureau du Commissaire aux droits de l'homme du Parlement ukrainien. Ce rapport contient les conclusions sur les besoins actuels du Bureau du médiateur et une série de recommandations sur les priorités et les actions réalisables à entreprendre pour une mise en œuvre efficace du mandat dans les circonstances actuelles. Le rapport met l'accent sur le développement institutionnel du Bureau, sur les lacunes de la législation régissant le rôle du médiateur, sur son action auprès du public et sa communication externe, et sur sa coopération avec les ONG. Une attention particulière est aussi accordée au Mécanisme national de prévention (MNP), afin de souligner qu'il est urgent de permettre son fonctionnement complet dans le cadre du mandat élargi, conformément aux besoins actuels et émergents. Pour aider le Bureau du médiateur à renforcer la capacité du MNP à surveiller la situation des droits de l'homme, une série de formations a été organisée en décembre 2022 pour les nouveaux membres du MNP. Une formation spéciale en présentiel consacrée à des aspects particuliers du travail du MNP dans le contexte de la guerre a été dispensée, à Varsovie (Pologne), à 20 membres du MNP représentant différentes régions d'Ukraine (Uzhhorod, Zaporizhzhia, Odessa, Khmelnytskyi, Kropyvnytskyi, Rivne, Ivano-Frankivsk, Kyiv et Lviv).

Autres activités

- 151 articles d'actualité ont été publiés sur le site internet du bureau du Conseil de l'Europe en Ukraine, dont 39 émanant du siège.
- Le site internet a enregistré 72 208 visites (+18 % par rapport à 2021), 119 870 pages vues (+11,5 %) et 89 890 pages vues uniques (+14,5 %).
- 39 déclarations et articles d'actualité transmettant les messages importants des responsables du Conseil de l'Europe ont été traduits en ukrainien, publiés et relayés au cours de la période considérée, dont 18 déclarations sur les frappes aériennes russes contre des villes d'Ukraine, la tentative d'annexion de régions ukrainiennes par la Russie, l'attribution du prix Nobel de la paix à des militants des droits de l'homme au Bélarus, en Russie et en Ukraine, l'importance d'un 4^e Sommet du Conseil de l'Europe, l'adoption du nouveau Plan d'action pour l'Ukraine (2023-2026) et la question d'un tribunal pénal international ad hoc chargé de juger les auteurs du crime d'agression contre l'Ukraine, etc. :
 - ✓ 6 de la Secrétaire Générale, Marija Pejčinović Burić ;
 - ✓ 5 du Président de l'APCE, Tiny Kox ;
 - ✓ 3 du Président du Congrès, Leendert Verbeek ;
 - ✓ 2 de la Présidence irlandaise du Comité des Ministres ;
 - ✓ 2 de la Commissaire aux droits de l'homme, Dunja Mijatović, etc.
- Les médias ukrainiens ont publié plus de 150 articles d'actualité sur les activités menées dans le cadre des projets du Conseil de l'Europe et se sont fait l'écho des messages importants des responsables du Conseil de l'Europe condamnant l'agression russe et

réaffirmant le soutien à l'Ukraine, de la table ronde organisée pour le 25^e anniversaire de la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme, du dialogue à haut niveau « Bonne gouvernance démocratique en Ukraine : réalisations, défis et perspectives d'après-guerre », de la présentation de la plateforme numérique locale sur les habitations détruites/endommagées et des recommandations faites aux partenaires nationaux, du Plan d'action pour l'Ukraine 2023-2026, doté d'une enveloppe record de 50 millions EUR, « Résilience, relance et reconstruction », de l'adhésion de l'Ukraine à la Banque de développement du Conseil de l'Europe, etc.

- Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2022, 293 contenus ont été publiés sur la page Facebook du bureau du CdE en Ukraine, touchant 264 321 utilisateurs uniques. La page Facebook a attiré 350 nouveaux abonnés et compte désormais 6 651 abonnés au total.

Au cours de la période de référence, des campagnes d'information spéciales ont été menées sur Facebook :

- ✓ des conseils pour recevoir des versements et bénéficier des garanties sociales, qui sont destinés aux personnes blessées dans l'exercice de leurs fonctions officielles ou professionnelles et aux membres de leur famille ainsi qu'aux autres victimes. Ces conseils s'adressent aussi à ceux qui ont perdu des proches et ont souffert de l'agression russe contre l'Ukraine ;
 - ✓ les 16 Jours d'activisme contre la violence basée sur le genre ;
 - ✓ les droits sociaux des Ukrainiens fuyant la guerre (dans l'UE et dans les États du CdE) ;
 - ✓ des conseils vidéo aux personnes déplacées pour bénéficier d'un soutien juridique et social ;
 - ✓ des conseils pour garantir la sécurité numérique des journalistes ;
 - ✓ des vidéos sur cinq espaces de travail partagé dans des établissements scolaires, financés par le projet du CdE sur la décentralisation.
- Quant au compte Twitter, sur la même période, il y a eu 254 tweets, 73 nouveaux abonnés, 13 327 consultations du profil et 66 400 impressions. Le nombre total d'abonnés est passé à 1 245.
 - Au quatrième trimestre, 11 lettres d'information hebdomadaires (sélection d'articles du bureau et du siège publiés sur le site internet) en ukrainien et en anglais ont été diffusées. Les destinataires sont des partenaires, des ONG, des médias, des ambassades, etc. La liste de contacts compte 411 personnes. Statistiques moyennes : 25-28 % de réactivité.

Par ailleurs, trois Mises à jour mensuelles ont été créées entre octobre et décembre 2022 pour présenter les activités des projets du bureau du Conseil de l'Europe en Ukraine. Elles sont publiées sur le site intranet dans la section « Ukraine : dossier spécial ».

Sarajevo

Situation du bureau

Équipe principale : 7 personnes, personnel affecté aux projets : 18 personnes, total : 25 personnes.

Le bureau a mis en œuvre 10 projets, dont cinq financés par la Facilité horizontale UE/CdE (phase II) et les cinq autres par des contributions volontaires au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Bosnie-Herzégovine 2018-2021 et au Plan d'action 2022-2025. Il participe par ailleurs à la mise en œuvre d'un projet régional, le programme conjoint UE/CdE sur l'autonomisation des Roms au niveau local (ROMACTED).

État de mise en œuvre des projets et du Plan d'action

- **Facilité horizontale 4 UE/CdE « Renforcer le traitement des détenus sous l'angle des droits de l'homme sur la base des normes et bonnes pratiques européennes en Bosnie-Herzégovine »** : le [Comité directeur](#) a reconnu des avancées durables en matière de traitement des personnes privées de liberté dans tout l'environnement pénitentiaire. Les [commissaires de police](#) des cantons se sont engagés à intensifier leurs efforts pour prévenir les mauvais traitements et enquêter sur les allégations. Dix [policiers](#) ont été accrédités pour former leurs pairs sur des modules concernant les droits de l'homme. Une série de [podcasts audio](#) a été publiée à l'intention du grand public. La [visite d'experts](#) au Centre médico-légal de Sokolac, en novembre, a permis de constater que la documentation sur l'évaluation des risques et des besoins et la planification du traitement était plus approfondie. Des accords de subventions ont été finalisés avec les ministères de la Justice des Entités pour faciliter l'application du logiciel pénitentiaire.
- **Facilité horizontale 19 UE/CdE « Promouvoir la diversité et l'égalité en Bosnie-Herzégovine »** : une feuille de route et des stratégies prioritaires visant à lutter contre le discours de haine au niveau systémique ont été présentées dans le cadre de l'étude « Cartographie des réponses apportées au discours de haine en Bosnie-Herzégovine ». Des indications topographiques en langue minoritaire (49 au total) ont été placées dans différentes communes pour promouvoir l'inclusivité et affirmer la visibilité des groupes minoritaires de manière positive. Le tout premier plan d'action LGBTI adopté en Bosnie-Herzégovine a été présenté au public. La campagne « **Faire barrage à la haine, partager l'amour** » retransmise à la télévision a touché plus de 1 700 000 téléspectateurs. Le projet a aidé le ministère fédéral de l'Intérieur à planifier et organiser le premier débat public en vue d'une loi sur le partenariat entre personnes de même sexe.
- **Facilité horizontale 21 UE/CdE « Une éducation de qualité pour tous »** : la coopération régionale a été renforcée grâce à une réunion conjointe à Zlatibor entre les instituts pédagogiques de Bosnie-Herzégovine et les établissements scolaires publics de Serbie. L'analyse des programmes d'histoire et de géographie conçus ces deux dernières années par quatre instances éducatives (au total, 14 documents portant sur les programmes ont été examinés dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire) a montré que les documents en question étaient partiellement conformes aux recommandations applicables. Vingt-neuf écoles pilotes ont célébré le « mois de la culture scolaire démocratique » par différentes activités, dont un dialogue en ligne réunissant 70 élèves et consacré aux droits de l'homme et à la démocratie.
- **Facilité horizontale 20 UE/CdE « Prévenir et combattre la traite des êtres humains en Bosnie-Herzégovine »** : lors de formations spécialisées, 25 juristes et

28 professionnels de la santé ont développé leurs capacités en matière d'identification et de protection des enfants victimes de la traite. À l'occasion du XV^e colloque annuel des procureurs, qui a coïncidé avec la Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains, des experts juridiques ont renforcé les compétences en matière d'enquêtes et de poursuites concernant l'exploitation en ligne des enfants. Une délégation de 14 inspecteurs du travail et enquêteurs de police s'est rendue en Belgique pour un échange entre pairs sur la détection de la traite aux fins d'exploitation par le travail. En outre, 27 porte-paroles d'institutions et représentants d'ONG ont suivi une formation sur la protection de la vie privée et des données personnelles des victimes de la traite des êtres humains. Les résultats de l'action ont été présentés à 22 parties prenantes lors de la dernière réunion du Comité directeur.

- **Facilité horizontale 33 UE/CdE « Liberté d'expression et liberté des médias en Bosnie-Herzégovine (JUFREX 2) »** : l'Analyse de la jurisprudence en matière de diffamation en Bosnie-Herzégovine a été élaborée puis présentée lors de la réunion de clôture du Comité directeur. D'après les recherches couvrant la période de janvier 2019 à mars 2022, les décisions de justice rendues dans les affaires de diffamation traduisent une application plus cohérente des normes du Conseil de l'Europe et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Une soixantaine de décisions émanant de toutes les instances judiciaires de Bosnie-Herzégovine ont été analysées (Cour constitutionnelle de l'État, Cours suprêmes des deux Entités, tribunaux du premier et second degré de tout le pays).

- **Contribution volontaire, projet « Garantir des mesures pénitentiaires durables pour gérer la réadaptation des détenus extrémistes violents en Bosnie-Herzégovine »** : des représentants des ministères de la Justice (ministère de l'État et ministères de chaque Entité) ont visité l'unité chargée de la lutte contre la radicalisation violente, qui dépend de l'administration pénitentiaire française, pour un échange axé sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés des interventions de réadaptation et des programmes de réinsertion. Un rapport d'évaluation des besoins, comprenant des recommandations pour mettre en place des mécanismes de coordination de la formation et des programmes de formation harmonisés pour les personnels travaillant avec les détenus extrémistes violents dans les trois juridictions administratives, a été présenté aux bénéficiaires du projet. La deuxième réunion du Comité directeur a été organisée, de même que des réunions du groupe de travail pour discuter des critères destinés aux unités de renseignement pénitentiaires et aux points de contact.

- **Contribution volontaire, projet « Initiative pour la sécurité juridique et l'efficacité du système judiciaire en Bosnie-Herzégovine, phase III »** : trois formations portant sur le raisonnement juridique dans les affaires civiles et pénales, qui s'inscrivent dans le nouveau programme de formation aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, ont permis à 29 nouveaux juges et 16 juges déjà en exercice de renforcer leurs compétences en la matière. Dans le cadre du suivi de deux réunions bilatérales entre les autorités de Bosnie-Herzégovine et le Service de l'exécution des arrêts, des mesures préliminaires ont été définies en vue d'exécuter les arrêts Hadžimejlić et autres et Muqishta. Des cliniques juridiques sur les droits de l'homme ont été créées dans les facultés de droit de Banja Luka et de Zenica pour 37 étudiants en droit. Deux conseillers juridiques sont venus étoffer les effectifs du service de jurisprudence de la Cour suprême de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, ce qui devrait aider à poursuivre l'harmonisation de la pratique judiciaire.

- **Contribution volontaire, projet « Innover pour la participation démocratique au niveau local en Bosnie-Herzégovine »** : à la suite des recommandations de l'Assemblée des citoyens de 2021, et avec le soutien financier du CdE, la Ville de Mostar a organisé une campagne de sensibilisation à l'écologie, consistant par exemple à « verdir » deux cours

d'école et à faire l'acquisition de conteneurs à déchets. Lors de deux sessions en ligne, 47 représentants de 19 collectivités locales ont amélioré leurs connaissances sur les marchés publics. Un membre de l'administration de Mostar et deux conseillers municipaux ont approfondi leurs connaissances et présenté l'Assemblée des citoyens de Mostar à l'École de la démocratie délibérative (Estonie) et durant le Forum mondial pour la démocratie (Strasbourg). Un appel public a été lancé afin de sélectionner une collectivité locale qui sera chargée de mettre en œuvre un autre processus délibératif en Bosnie-Herzégovine.

- **Contribution volontaire, projet « L'éducation aux médias et à l'information, un outil pour les droits de l'homme et pour davantage de démocratie »** : une conférence de deux jours sur l'éducation aux médias et à l'information, rassemblant plus de 70 participants, s'est tenue pendant la Semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information. Trois textes ont été préparés à l'intention de l'Agence de régulation des communications : des lignes directrices sur l'élaboration d'une politique d'éducation aux médias en Bosnie-Herzégovine, un document stratégique visant à améliorer la structure organisationnelle et le fonctionnement du Réseau d'éducation aux médias en Bosnie-Herzégovine et des lignes directrices sur l'élaboration d'une stratégie de communication efficace. En outre, des contenus ont été conçus pour le site internet consacré à l'éducation aux médias et à l'information (notamment une vidéo, des infographies, un dépliant et des articles), qui seront rendus publics en janvier 2023. Le projet a officiellement pris fin le 31 décembre 2022.

- **Contribution volontaire, projet « Renforcer les capacités institutionnelles en matière de liberté d'expression et d'information en Bosnie-Herzégovine (EFEx) »** : un contrat a été conclu avec un consultant international pour fournir un soutien au ministère des Droits de l'homme et des Réfugiés et renforcer ses capacités. Au cours de deux missions, l'équipe du projet et le consultant ont rencontré 15 institutions, organisations internationales et organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de la liberté d'expression, ainsi que des représentants du donateur et du bureau du CdE à Sarajevo. Les travaux sur les activités suivantes ont débuté : cartographie des parties prenantes locales concernant le suivi / les rapports sur la liberté d'expression / la liberté d'information, évaluation des besoins de formation des représentants des institutions et organisations concernées, et création de deux groupes de travail (un sur la liberté d'expression, l'autre sur l'accès à l'information).

Mise en œuvre de projets régionaux en Bosnie-Herzégovine (voir aussi « Bureau de Belgrade »)

- **Programme conjoint UE/CdE « Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local (ROMACTED) »** : en synergie avec l'ONG Otaharin, le programme a formé 84 agents municipaux à l'antitsiganisme, sur la base de la Recommandation de politique générale n° 13 de l'ECRI sur la lutte contre l'antitsiganisme et les discriminations envers les Roms et de l'Objectif stratégique n° 1 « Lutter contre l'antitsiganisme et la discrimination et favoriser l'égalité réelle et effective » inscrit dans le Plan d'action stratégique du CdE sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025). Douze communes participant au programme ont déposé des demandes pour bénéficier de petites subventions et de la relance après la Covid, ce qui représente un total de 24 demandes.

Trois plans d'action locaux pour l'intégration des Roms ont été élaborés et présentés aux conseils municipaux pour adoption.

Autres activités

- Le 12/10, la cheffe du bureau s'est exprimée devant les participants qui assistaient à la présentation du plan d'action LGBTI et de l'étude cartographiant les réponses apportées au discours de haine.
- Le 25/10, la cheffe du bureau a ouvert la Conférence sur l'éducation aux médias et à l'information.
- Le 10/11, la cheffe du bureau s'est adressée au Conseil supérieur des juges et des procureurs pour évoquer l'élaboration d'un document stratégique visant à améliorer la sécurité des titulaires de fonctions judiciaires.
- Le 15/11, le chef du bureau adjoint s'est exprimé lors du séminaire régional « Accentuer la visibilité – Renforcer la mise en œuvre de l'Agenda européen du travail de jeunesse en Europe orientale et du Sud-Est », organisé par le Partenariat jeunesse UE-CdE.
- Du 17 au 21 octobre, une délégation de la Convention de Berne a effectué une toute première évaluation sur place en Bosnie-Herzégovine, consacrée à l'impact du développement d'une centrale hydro-électrique.
- Du 14 au 18 novembre, une évaluation externe de la lutte contre la criminalité a été réalisée afin de fournir une appréciation indépendante sur la période 2018-2021.

Skopje

Situation du bureau

Équipe principale : 3 personnes, personnel affecté aux projets : 13 personnes, total : 16 personnes.

Le bureau a mis en œuvre différents projets dans le cadre UE/CdE.

État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération

- **Liberté d'expression et liberté des médias en Macédoine du Nord** : en octobre, le projet a aidé l'Agence de Macédoine du Nord pour la protection du droit de libre accès à l'information publique dans l'organisation de la Troisième Conférence régionale relevant de l'Initiative 2020 sur la transparence proactive et la Convention de Tromsø. Une analyse a été préparée, qui couvre la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 1^{er} juin 2022 et qui porte sur les tendances concernant l'application des normes européennes dans la jurisprudence des tribunaux macédoniens sur les questions de liberté d'expression et de sécurité des journalistes. Elle souligne les améliorations constatées dans la jurisprudence et répertorie les domaines dans lesquels l'assistance technique pourrait continuer à contribuer à la mise en œuvre des normes européennes. Grâce à la collaboration entre le projet et l'Association des journalistes de Macédoine (AJM), un procureur chargé de suivre les affaires concernant des journalistes a été nommé et une nouvelle loi sur la responsabilité civile en matière d'insultes et de diffamation a été adoptée. La deuxième phase du projet a été finalisée et marquée par un événement de clôture à Skopje.

- **Prévenir et combattre la traite des êtres humains en Macédoine du Nord** : la loi sur l'indemnisation publique des victimes de crimes violents, soutenue par ce projet, a été adoptée en novembre 2022. Le projet a dispensé une formation sur la traite des êtres humains aux représentants diplomatiques et consulaires, ainsi que trois formations sur la prévention de la traite des enfants aux centres de soutien aux familles d'accueil et aux enseignants des jardins d'enfants. Il a finalisé et diffusé l'Étude sur la traite des êtres humains en macédonien, en anglais et en albanais, de même qu'une courte vidéo sur la traite des êtres humains aux fins d'exploitation par le travail. La visibilité du projet a été renforcée par la célébration conjointe de la Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains avec les ministères compétents et lors d'un événement municipal auquel a participé le maire. La dernière réunion du Comité directeur s'est tenue le 16 décembre. Le projet continuera sur sa lancée dans la phase III de la Facilité horizontale UE/CdE.

- **Campagne en faveur de l'aide juridique gratuite en Macédoine du Nord, dans le cadre du projet de Facilité horizontale 12** : 50 agents des bureaux régionaux du ministère de la Justice et du ministère du Travail et de la Politique sociale (Centres d'action sociale) ont été formés à l'accès à la justice dans les affaires de violence domestique et de violence fondée sur le genre. Une évaluation des besoins de formation des organisations de la société civile et des cliniques juridiques aptes à apporter une aide juridique gratuite a été réalisée, et un rapport sur cette question a été rédigé. Soixante avocats ont suivi avec succès le cours HELP sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Le rapport faisant suite à l'étude sur les besoins juridiques en Macédoine du Nord a été finalisé. Le premier volet du logiciel concernant la désignation des avocats commis d'office a été finalisé, tout comme l'étude de faisabilité portant sur la création d'un organe de gestion unique pour le

système d'aide juridique gratuite. Cinq imprimantes/scanners multifonctions ont été achetés et remis au ministère de la Justice afin d'améliorer le travail quotidien.

- **Renforcer les capacités du système pénitentiaire et du mécanisme de contrôle externe en Macédoine du Nord** : à la suite de l'analyse de la législation préparée par ce projet et de la feuille de route sur l'amélioration des soins de santé en prison, une modification de la convention collective a été signée par le ministère de la Santé et le syndicat concerné, qui prévoit une augmentation salariale de 30 % pour le personnel médical travaillant dans les prisons. Huit médecins et autres membres du personnel médical et 10 agents pénitentiaires ont amélioré leurs connaissances en matière de gestion des soins de santé mentale en prison. En novembre, l'applicabilité des procédures opérationnelles normalisées relatives aux soins de santé a été testée dans la prison de Skopje. Le mécanisme de contrôle externe a mis en place des réunions mensuelles régulières. En novembre, le Bureau du médiateur a reçu deux appareils photo numériques pour enregistrer les preuves concernant les cas présumés de mauvais traitements. Des affiches ont été distribuées pour faire connaître le mécanisme de contrôle externe aux condamnés et aux autres détenus. Le personnel chargé du projet a rencontré des membres de la Commission gouvernementale sur la réforme du système judiciaire afin de plaider pour la participation de la société civile, pour la coordination interne et pour le renforcement des capacités du mécanisme de contrôle externe.

- **Promouvoir la diversité et l'égalité** : pendant la période de référence, en coopération avec la Fédération de football de Macédoine du Nord (FFM), un événement intitulé « Donnez un carton rouge au discours de haine » a été organisé dans le cadre de la Ligue des enfants de la FFM. À cette occasion, les participants ont écrit des messages prônant l'amour et rejetant la haine. Le projet a publié l'Analyse des données sur le discours de haine et le Manuel contre le discours de haine et la discrimination, et a organisé deux nouveaux ateliers sur la lutte contre la discrimination avec le projet ROMACTED phase II. Cinquante-cinq avocats supplémentaires ont suivi le cours HELP consacré à la lutte contre le racisme, l'homophobie et la transphobie. Le projet a également continué à promouvoir la campagne « Faire barrage à la haine, partager l'amour ». La Recommandation CM/Rec (2022)16 du Comité des Ministres aux États membres sur la lutte contre le discours de haine a été traduite en macédonien, et sera publiée et mise en avant durant la prochaine phase. Le projet a officiellement pris fin avec la conférence de clôture « Regarder le chemin parcouru et aller de l'avant ».

- **Lutter contre la criminalité économique** : des sessions approfondies de formation de formateurs ont été organisées pour les représentants de l'Unité de formation de la Commission nationale pour la prévention de la corruption. Le projet a également maintenu son soutien pour évaluer le risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme présenté par les personnes morales et les dispositifs juridiques. Cette évaluation a abouti à la rédaction d'un rapport, qui doit être adopté par les autorités. Plusieurs formations ont été organisées pour les autorités nationales mais aussi pour les ONG et le secteur privé, auxquels la loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme impose une obligation en la matière. Le projet a également aidé les autorités à concevoir une méthodologie consolidée pour le contrôle à distance du secteur financier. Une table ronde à haut niveau a eu lieu le 25 novembre au sujet du projet de cadre juridique sur la confiscation sans condamnation préalable.

- **Programme ROMACTED, phase II, mis en œuvre en Macédoine du Nord dans 15 communes** : des plans d'action locaux et le plan d'action covid-19 pour les Roms ont été adoptés (ce dernier l'a été par 10 communes sur 15). L'analyse de l'impact des entreprises privées sur l'emploi des jeunes Roms, qui peuvent faire obstacle à la poursuite des études dans l'enseignement supérieur, s'est achevée, tout comme l'analyse sur les Roms revenus dans

15 communes. La Plateforme non gouvernementale sur les retours de Roms a été créée en coopération avec la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Des tests en situation sur l'accès aux biens et services publics ont été menés à Prilep. Une formation de formateurs et un atelier des groupes d'action communautaire (GAC) ont été organisés au sujet de la législation relative aux personnes n'ayant pas de carte d'identité. En matière de lutte contre la discrimination se sont tenus une formation des GAC, un atelier pour les enseignants et les élèves ou étudiants, une formation de formateurs et une formation pour l'administration municipale. Une formation a aussi été organisée à l'intention de l'administration municipale au sujet des fonds européens et des possibilités de financement de projets. Une première ébauche de lignes directrices pour une budgétisation adaptée aux Roms au niveau local a été rédigée. Parmi les différentes activités, une session sur l'aide juridique gratuite a aussi été organisée avec les communes, en coopération avec le programme de Facilité horizontale 2.

Tbilissi

Situation du bureau

- Équipe principale : 10 personnes, personnel affecté aux projets : 38 personnes, total : 48 personnes.

Le bureau a mis en œuvre 18 projets : trois dans le cadre du Partenariat pour une bonne gouvernance (PGG II) UE/CdE, un financé par une coopération UE/CdE et 14 financés par des contributions volontaires au niveau du plan d'action.

État de mise en œuvre des projets

- **PGG UE/CdE, projet « Renforcer la responsabilité et l'efficacité du système judiciaire et le professionnalisme des avocats en Géorgie »** : les modules théoriques du cours d'adaptation du Barreau géorgien ont été normalisés en y intégrant les principaux aspects des programmes d'enseignement actuels. Une visite d'étude au Portugal a permis au bureau de l'inspecteur indépendant d'évaluer le régime disciplinaire dans ce pays. Une autre visite d'étude, avec le concours de la CEPEJ, a été organisée aux Pays-Bas pour plusieurs gestionnaires de tribunaux sélectionnés, afin d'améliorer l'efficacité globale des tribunaux concernés. Une enquête de satisfaction des agents, conçue en appliquant la méthodologie de la CEPEJ, a été menée dans deux tribunaux pilotes qui ont recueilli des informations sur différentes questions liées au travail.

- **PGG UE/CdE, projet « Améliorer les systèmes visant à prévenir et combattre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (PGG II-GE) »** : en Géorgie, ce projet a formé le secrétariat de la Commission d'État pour la mise en œuvre des Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur l'application locale de sanctions financières ciblées ; les juges de la Cour suprême sur les arrêts en matière de criminalité économique ; les membres du secrétariat du Conseil de lutte contre la corruption et de son Groupe de travail sur l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et du plan d'action qui l'accompagne ; le secteur financier pour veiller au respect des règles relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Les formateurs locaux anticorruption du Service de sécurité d'État de la Géorgie ont formé les représentants de collectivités locales des régions d'Adjara, de Guria, de Samtskhe-Javakheti et de Shida Kartli aux questions liées à la lutte contre la corruption.

- **PGG UE/CdE, projet « Soutenir les réformes pénales – traiter le volet pénal des réformes judiciaires en Géorgie »** : au total, 98 procureurs et juges (33 femmes et 65 hommes) ont acquis des compétences sur l'application de mesures préalables au procès afin de mieux motiver les demandes, conformément à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, sur les évolutions récentes de la pratique judiciaire en matière de violence domestique, sur la recevabilité des preuves et sur divers aspects des normes relatives à un procès équitable. La conférence à haut niveau intitulée « Cadre juridique de la justice pénale : domaines nécessitant des améliorations supplémentaires et réforme en cours en Géorgie » a recensé plusieurs domaines méritant une attention particulière dans le cadre de la réforme pénale en cours en Géorgie : la protection des droits des victimes et des personnes vulnérables, le système des mesures préalables au procès et la conduite des actes d'enquête.

- **Plan d'action « Promouvoir une approche intégrée pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes en Géorgie »** : avec le soutien combiné du projet et d'ONU Femmes et en coopération avec le

Service d'enquête spécial (SIS), des formations sur les infractions sexuelles ont été organisées pour 40 enquêteurs du SIS (huit femmes et 32 hommes). Dans le cadre du même soutien conjoint, une formation indiquant comment juger les infractions sexuelles a été organisée pour 15 gestionnaires et deux représentants du Service des droits de l'homme du ministère de l'Intérieur. Le projet a par ailleurs soutenu le DataFest Tbilisi 2022, qui visait à sensibiliser à l'égalité entre les femmes et les hommes et à combattre et prévenir le sexisme et les stéréotypes de genre. Ce festival a accueilli 824 participants (235 femmes, 217 hommes et 380 autres personnes préférant ne pas se prononcer).

- **Plan d'action « Renforcer la liberté des médias, la gouvernance d'internet et la protection des données à caractère personnel en Géorgie (SMIP-GE) »** : la conférence régionale « Les médias en temps de guerre » a rassemblé jusqu'à 100 participants des pays du Partenariat oriental. L'expertise juridique initiale portant sur trois requêtes concernant le projet de loi sur l'audiovisuel a été remise au parlement, à la demande urgente de ce dernier. Bien que les recommandations du Conseil de l'Europe n'aient pas été prises en compte dans la loi adoptée, le parlement a déclaré qu'il s'engageait à modifier la loi à la suite de l'expertise juridique finale attendue du Conseil de l'Europe en février 2022. Une étude sur les candidats, les journalistes et les responsables de médias a été menée dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de la Charte de déontologie journalistique de la Géorgie. La conférence annuelle « Forum géorgien sur la gouvernance d'internet » a eu lieu.

- **Plan d'action « Améliorer l'accès des populations marginalisées aux services d'aide juridique »** : le projet a entamé l'élaboration d'un module de formation destiné aux responsables des bureaux d'aide juridique gratuite, avec le concours d'experts nationaux et internationaux. Soutenu par le projet, le Conseil de coordination de la justice, composé de juges, d'avocats et de procureurs, a organisé deux réunions pour les magistrats et les avocats, et rédigé des recommandations visant à mieux protéger les intérêts des enfants et des victimes de violence domestique lors des audiences. Le projet a commencé à soutenir les démarches entreprises par le Service d'aide juridique pour la transformation numérique de ses missions. Il contribue également au développement du module de consultation électronique en matière de droit du travail et a contribué à l'organisation d'une conférence sur l'intégration des services d'IA dans le système judiciaire.

- **Plan d'action « Soutenir la transparence, l'inclusivité et l'intégrité des pratiques et processus électoraux en Géorgie »** : le projet a encouragé la coopération régionale entre élus lors de la 10^e réunion annuelle internationale des organes de gestion des élections, qui constitue un cadre d'échange pour proposer des solutions aux défis mondiaux à l'ère du numérique. Afin d'améliorer l'observation des élections, les observateurs nationaux ont approfondi leurs connaissances sur la rédaction des rapports et examiné les mesures permettant de lutter contre le recours abusif aux organisations de la société civile jouant un rôle d'observateur. Lors d'une table ronde, les parties prenantes aux élections ont discuté des instruments pratiques à utiliser pour mettre en œuvre les conclusions de l'étude « Identifier les obstacles à la participation politique des femmes en Géorgie ». Le personnel de la Cour des comptes nationale a travaillé à l'amélioration des normes de protection des données personnelles lors du contrôle des financements politiques.

- **Plan d'action « Renforcer la protection des droits sociaux et économiques en Géorgie »** : la deuxième réunion de coordination des donateurs s'est tenue à l'initiative du CdE, afin de coordonner les activités des différentes organisations internationales œuvrant à mieux protéger les droits du travail en Géorgie. Un atelier consacré à l'élaboration de rapports nationaux de qualité sur la mise en œuvre de la Charte sociale européenne, réunissant différentes parties prenantes, a été organisé. Le fait de remettre des rapports de qualité au

Comité européen des droits sociaux permettra à ce dernier de formuler des conclusions complètes pour aider les responsables à prendre des décisions législatives et politiques plus éclairées.

- **Contribution volontaire de l'Autriche/Plan d'action « Renforcer la démocratie participative et les droits de l'homme au niveau local en Géorgie » (PMM 2638) :** lors de la 2^e réunion du Forum d'échange sur les droits de l'homme au niveau local, les collectivités locales concernées ont discuté des résultats de l'état des lieux sur leurs capacités et besoins. Les maires ont signé une déclaration appelant l'Association nationale des collectivités locales de Géorgie à renforcer son action dans le cadre de la gouvernance multiniveaux des droits de l'homme. Un appel a été lancé en faveur d'initiatives locales visant à développer l'égalité, la diversité et l'inclusion. Une réunion thématique du Conseil exécutif de l'Association nationale des collectivités locales de Géorgie a eu lieu afin de soutenir l'élaboration de la stratégie de localisation en matière de droits de l'homme. Durant un atelier en ligne, environ 75 représentants d'autorités locales ou nationales, d'organisations de la société civile et du Bureau du médiateur ont débattu de l'interdépendance entre la gouvernance des droits de l'homme et l'environnement.

- **Contribution volontaire de l'Autriche/Plan d'action « Renforcer la démocratie participative et les droits de l'homme au niveau local en Géorgie » (PMM 2802) :** une consultation publique préalable à l'élaboration du plan d'action local du Partenariat pour un gouvernement ouvert qui concernera la commune d'Ozurgeti a été menée avec le soutien d'experts du CdE ayant appliqué la méthodologie « CivicLab » du CdE. Dix-huit représentants d'organisations de la société civile ont acquis des connaissances approfondies et développé leurs compétences sur la conduite des Assemblées citoyennes. Des représentants des communes d'Ozurgeti et de Rustavi ont été formés à cet effet. Les référents de 15 communes pilotes et le personnel du ministère géorgien du Développement régional et des Infrastructures ont été formés aux méthodologies de participation civile. La deuxième réunion de coordination avec les organisations internationales travaillant dans le domaine de la participation civile a eu lieu.

- **Programme conjoint UE/CdE « Encourager une meilleure évaluation des résultats des initiatives de réforme judiciaire dans le Partenariat oriental » (Tableau de bord de la justice du Partenariat oriental) :** la collecte de données de 2021 a été lancée en novembre via la plateforme COLLECT, en même temps qu'un questionnaire et une note explicative révisés. Une assistance en ce sens est fournie sur demande. Les participants à la réunion du Comité directeur, qui s'est déroulée en ligne le 24 novembre, se sont félicités du rapport 2020 et ont préparé le terrain pour le 2^e cycle de collecte de données dans le cadre du projet. L'évaluation de la capacité de chaque bénéficiaire à recueillir, traiter et transférer des données judiciaires est en cours, l'objectif étant de formuler des recommandations d'amélioration aux niveaux des pays et des régions.

- **Plan d'action « Pour un maintien de l'ordre respectueux des droits de l'homme en Géorgie » :** le projet a examiné une ébauche de directives détaillées conçues pour faciliter la communication des enquêteurs du SIS avec les victimes et les témoins d'infractions présumées, ainsi que les directives sur l'application de mesures de protection spéciales aux victimes et aux témoins d'infractions relevant du mandat du SIS. Quarante enquêteurs du SIS ont amélioré leurs compétences et leurs techniques d'audition des mineurs (victimes ou délinquants). Quarante policiers ont renforcé leurs connaissances en matière de maintien de l'ordre et de recours à la force lors des manifestations.

- **Plan d'action « Promouvoir la protection effective de l'égalité et la non-discrimination en Géorgie »** : la formation aux pratiques de lutte contre la discrimination dans le secteur privé a permis aux représentants du secteur bancaire d'approfondir leurs connaissances sur les normes nationales et celles du Conseil de l'Europe et d'échanger autour d'exemples pratiques avec les représentants du Bureau du médiateur. L'atelier auquel ont participé des représentants du ministère public, du ministère de l'Intérieur et des juges a donné lieu à une discussion transversale sur les problèmes associés aux enquêtes, aux poursuites et aux jugements concernant les crimes motivés par la haine, sur les normes en la matière et sur la collecte de données statistiques. Des formations, des séances d'information et des conférences publiques ont été organisées au sujet de l'égalité et de la non-discrimination, et une campagne de sensibilisation a touché l'ensemble du pays lors de la Semaine de l'égalité, dont l'événement inaugural a accueilli de hauts responsables, des ambassadeurs et des représentants de la société civile.

- **Plan d'action « Améliorer les soins de santé dans le système pénitentiaire géorgien »** : au cours de la période de référence, les activités ont principalement contribué au renforcement des capacités d'environ 160 agents du personnel pénitentiaire et de probation. Par exemple, cinq sessions de formation d'une journée ont porté sur le traitement agoniste opioïde dans les établissements pénitentiaires ; deux sessions de formation de trois jours ont concerné la gestion des graves crises de santé mentale, notamment les premiers secours en cas de tentative de suicide et d'automutilation ; deux sessions de formation de deux jours ont été organisées sur la prévention du suicide, en abordant plus particulièrement les questions liées au genre et les mineurs délinquants. Une conférence interinstitutionnelle à haut niveau a porté sur le rôle des psychologues et des travailleurs sociaux dans les processus de réadaptation et de resocialisation. Il s'agissait du tout premier événement consacré entièrement à ce sujet en Géorgie ; toutes les autorités nationales concernées y ont participé.

- **Contribution volontaire de la Suisse/Plan d'action « La démocratie commence à l'école – Associer les élèves aux processus décisionnels dans les établissements scolaires et les communautés locales en Géorgie » (PMM 2767)** : en octobre a eu lieu l'événement de lancement du projet/la conférence nationale « Le rôle de l'école dans le développement d'une culture de la participation démocratique en Géorgie ». Un groupe de consultants nationaux et internationaux a élaboré une première ébauche d'orientations méthodologiques sur la participation des élèves aux processus décisionnels. Un expert local spécialisé dans la recherche a été engagé pour concevoir des outils de suivi et analyser les résultats de la première phase de pilotage des orientations, c'est-à-dire les visites d'évaluation. En décembre, cette première phase s'est achevée par les visites effectuées par les facilitateurs dans 20 établissements scolaires de sept régions de la Géorgie, dont l'objectif était d'évaluer le niveau de participation des élèves dans les établissements scolaires et les communautés locales.

- **Plan d'action « Bâtir un réseau de soutien à la prévention de la toxicomanie pour les parents et les professionnels en Géorgie »** : le projet a commencé à mettre en œuvre plusieurs activités clés : adaptation et développement de l'outil d'auto-évaluation pour les consommateurs de drogues ; évaluation par les pairs du programme de parentalité positive ; élaboration de procédures opérationnelles normalisées/d'une feuille de route pour les spécialistes du centre d'orientation travaillant avec des enfants âgés de 7 à 14 ans.

- **Plan d'action « Garantir une justice adaptée aux enfants en Géorgie : prévenir la violence et protéger les enfants, y compris dans l'environnement numérique »** : des synergies importantes et des contacts avec les partenaires locaux ont précédé la première réunion du Comité directeur qui a eu lieu le 3 novembre 2022, au cours de laquelle les

partenaires et l'équipe du projet ont confirmé la stratégie et les objectifs du projet et recensé les besoins des partenaires. Parmi les principaux problèmes qui se posent dans le pays, les parties ont mentionné le manque de formation appropriée des policiers, le manque de clarté législative concernant la sollicitation d'enfants à des fins sexuelles et l'absence de sensibilisation aux abus sexuels sur enfants. La mise en œuvre du projet n'ayant commencé qu'en novembre 2022, il n'est pas encore possible d'en estimer l'impact.

• **Projet « Renforcer la mise en œuvre des pratiques et de l'éducation en matière de droits de l'homme en Géorgie »** : le projet a collaboré activement avec le Barreau géorgien pour que le cours et la méthodologie HELP figurent impérativement dans le Programme d'adaptation professionnelle, ce qui permettra aux avocats potentiels d'acquérir des connaissances pratiques et des compétences en matière de défense des droits et favorisera leur bonne intégration dans la profession. Le projet a continué à travailler avec diverses universités partenaires en organisant régulièrement des réunions bilatérales et des consultations afin que la formation HELP figure dans leurs programmes d'études. Ainsi, pour la première fois en Géorgie, plusieurs établissements locaux (Université d'État Iv. Javakhishvili de Tbilissi, Université d'Alte et Université d'Ilia) ont commencé à utiliser la méthodologie et les cours en ligne HELP dans le cursus concernant plus particulièrement les étudiants en droit.

Activités de suivi (à venir)

- « Encourager une meilleure évaluation des résultats des initiatives de réforme judiciaire dans le Partenariat oriental » (Tableau de bord de la justice du Partenariat oriental) : soutien au cycle de collecte de données de 2021 et au contrôle qualité à partir de janvier 2023 ; activités de renforcement des capacités, au niveau national et/ou régional, si nécessaire.
- « Renforcer la démocratie participative et les droits de l'homme au niveau local en Géorgie » (PMM 2802) : organisation d'Assemblées citoyennes à Ozurgeti et à Rustavi au premier trimestre 2023 ; lancement public de la campagne d'information « Je participe » à Tbilissi.

Visites de hauts représentants du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- 15-16 novembre : la délégation de la Commission de Venise et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE ont effectué une visite en Géorgie, dans le cadre du Mécanisme de réponse rapide, afin d'évaluer les projets de modification du Code électoral de la Géorgie et de la loi sur les associations politiques de citoyens (CDL-REF(2022)057).

Tirana

Situation du bureau

Vingt personnes travaillent au bureau de Tirana (quatre hommes et 16 femmes), dont sept (quatre hommes et trois femmes) font partie de l'équipe principale et 13 (toutes des femmes) sont affectées aux projets. Le bureau met en œuvre huit projets, dont sept sont cofinancés par l'UE et un par l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement. À l'exception d'un projet régional, les projets mis en œuvre par le bureau sont entièrement décentralisés sur le plan administratif. En raison de la situation liée à la pandémie de covid-19 dans le pays, le personnel du bureau a continué d'alterner télétravail et travail en présentiel.

État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération

- Dans le cadre de l'**action de la Facilité horizontale II « Renforcer l'efficacité de la justice (SEJ III) en Albanie »**, un échange entre pairs a été organisé à Tirana entre les membres du Conseil de la magistrature du Kosovo* et ceux du Conseil supérieur de la magistrature de l'Albanie. Ce dernier a finalisé et adopté les recommandations de la CEPEJ sur le cadre de réglementation de la mise en œuvre de la nouvelle carte judiciaire. Une plateforme en ligne de gestion des ressources humaines a été développée pour le Conseil supérieur de la magistrature, à partir des recommandations du projet sur les règles et règlements internes ainsi que des descriptions de poste concernant toutes les catégories de personnel de l'administration judiciaire.
- Dans le cadre de l'**action de la Facilité horizontale II « Améliorer la protection des droits des détenus en Albanie »**, un programme a été élaboré pour améliorer la gestion et le traitement des détenus à haut risque/violents. Vingt-deux membres du personnel multidisciplinaire ont mieux appréhendé leur rôle consistant à aider au désengagement des détenus radicalisés et à la gestion des détenus à haut risque/violents. Grâce à l'amélioration des capacités techniques du centre de formation de la Direction générale des prisons, 4 500 membres du personnel pénitentiaire devraient bénéficier de formations initiales et continues en ligne. Une approche progressive a été préparée pour encadrer les différents processus régissant l'examen initial, l'évaluation approfondie, la conception et le suivi des programmes de traitement individuels pour les détenus souffrant de troubles mentaux.
- Dans le cadre de l'**action de la Facilité horizontale II « Lutter contre la criminalité économique en Albanie »**, la Commission électorale centrale albanaise a été accompagnée dans le développement d'une plateforme en ligne devant faciliter le processus de suivi/les rapports sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales. Le ministre d'État chargé des normes et des services a été soutenu dans la rédaction de deux manuels explicatifs pour une mise en œuvre effective du Code d'éthique ministériel albanais ; 38 conseillers politiques des cabinets ministériels et du cabinet du Premier ministre ont été formés en conséquence. Vingt-sept procureurs et enquêteurs du parquet spécialisé dans la répression de la corruption et de la criminalité organisée, du parquet général et du Bureau national d'enquête ont renforcé leurs capacités en matière d'analyse financière et d'utilisation des renseignements issus de sources ouvertes.
- Dans le cadre de l'**action de la Facilité horizontale II « Encourager des voies de recours internes effectives et faciliter l'exécution des décisions de justice (D-REX) »**, les autorités centrales et locales concernées ont été accompagnées pour traiter

la dernière décision rendue par la Cour européenne des droits de l'homme contre l'Albanie au sujet de la ségrégation des enfants roms et égyptiens. La réunion était organisée conjointement avec l'autre action « Promouvoir l'égalité et la diversité en Albanie ». La 2^e réunion régionale portant sur l'harmonisation des pratiques judiciaires s'est tenue à Korca, avec la participation de 45 juges/conseillers juridiques des tribunaux d'Elbasan, de Korca et de Pogradec, en coopération avec la Haute Cour et le Conseil supérieur de la magistrature. Les modifications de la loi n° 133/2015 relative au traitement des biens et à l'achèvement du processus d'indemnisation ont été promulguées par le président albanais.

- Dans le cadre de l'**action de la Facilité horizontale II « Promouvoir la diversité et l'égalité en Albanie »**, la campagne « Faire barrage à la haine, partager l'amour » s'est achevée avec succès par la réalisation d'une peinture murale « Non à la haine » dans un lieu très fréquenté de Tirana. Des vidéos et des graphiques de sensibilisation ont continué à circuler et ont été vus par plusieurs centaines de personnes dans les médias sociaux. La conférence annuelle du défenseur public, soutenue par la présente action, a porté sur deux recommandations du Conseil de l'Europe concernant d'une part le développement et le renforcement des institutions nationales des droits de l'homme, et de l'autre le discours de haine. Deux référents seront désignés dans chaque Direction de la police locale en Albanie pour faciliter le processus de signalement des violences domestiques et des crimes de haine. Ils veilleront également à ce que les procédures correctes soient suivies, conformément aux normes européennes.
- Dans le cadre du programme régional conjoint UE/CdE **ROMACTED**, des plans d'action locaux sur l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms et des Égyptiens pour 2022-2025 ont été approuvés par les conseils locaux des communes de Lushnje et de Gjirokastra. Des initiatives de proximité dans les communes de Cerrik, Korca, Fier, Vlora, Roskovec et Lushnje ont permis de soutenir 233 enfants roms ayant besoin de sacs et de fournitures scolaires. La budgétisation adaptée aux Roms et aux Égyptiens au niveau local a été présentée lors de la réunion du Conseil consultatif entre autorités centrales et collectivités locales en Albanie.
- Dans le cadre du projet financé par l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement « **Renforcer l'éducation à la citoyenneté démocratique en Albanie** », 300 membres de 25 équipes de développement des écoles faisant partie de la deuxième cohorte ont suivi le cours LEMON « Développement scolaire interculturel ». Cinq cours consacrés au développement professionnel des enseignants ont été accrédités par l'Agence nationale pour l'assurance qualité du système éducatif pré-universitaire. L'exposition itinérante Fake ≠ Fact a été lancée à Tirana et a tourné dans 11 établissements du secondaire à Devoll, Korça, Kavaja, Fier et Vlora, touchant plus de 8 500 élèves et enseignants.

Erevan

Situation du bureau

Équipe principale : 6 personnes, personnel affecté aux projets : 23 personnes, total : 29 personnes.

Actuellement, le bureau du CdE met en œuvre 13 projets : deux projets nationaux (n^{os} 1-3) et deux projets régionaux (n^{os} 4-5) financés par l'UE dans le cadre du Partenariat pour la bonne gouvernance II (PGGII), ainsi que sept projets (n^{os} 6-12) financés par les contributions volontaires des donateurs au niveau du plan d'action, plus un projet financé par le gouvernement autrichien (n^o 13). Le bureau fournit également une assistance pour mettre en œuvre les activités du secrétariat HELP (n^o 14) dans les pays du Partenariat oriental. Il apporte par ailleurs un soutien aux grandes entités administratives (MAE) pour mener d'autres projets et activités régionaux.

Le Plan d'action du CdE pour l'Arménie 2019-2022 s'est achevé le 31 décembre 2022. Parallèlement, six projets (n^{os} 6-11) financés par les contributions volontaires des donateurs au niveau du plan d'action ont également pris fin le 31 décembre, tandis qu'un projet a été clôturé le 30 novembre (n^o 12). Le 1^{er} décembre a débuté la mise en œuvre du projet de suivi sur la décentralisation (n^o 13).

État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération

- **Projet du PGGII, volet n^o 1 « Soutenir la réforme judiciaire – Renforcer l'indépendance et le professionnalisme du pouvoir judiciaire en Arménie »** : des magistrats arméniens et d'autres professionnels du droit venant de différentes régions d'Arménie ont participé à une [discussion](#) sur le récent Avis n^o 24 (2021) du Conseil consultatif des juges européens (CCJE) « Évolution des Conseils de la Justice et leur rôle dans des systèmes judiciaires indépendants et impartiaux », qui était présenté par la présidente du CCJE Anke Eilers, et ont ainsi pu approfondir leurs connaissances sur les normes européennes. En coopération avec l'ONG Europe in Law Association, la version arménienne de l'ouvrage ***Taking a Case to the European Court of Human Rights*** du professeur Philip Leach a été [présentée](#) aux membres de la communauté juridique arménienne. Ce livre est un outil précieux, car il couvre la totalité du droit et des procédures de la Cour européenne des droits de l'homme. Trois cents exemplaires ont été publiés, qui seront distribués aux établissements d'enseignement, aux tribunaux et aux professionnels du droit.

- **Projet du PGGII, volet n^o 2 « Soutenir la réforme judiciaire - encourager la réforme de la justice pénale et harmoniser l'application des normes européennes en Arménie »** : en octobre et novembre, le projet a soutenu une série d'activités de formation sur les nouveaux Code pénal et Code de procédure pénale pour les membres de l'appareil judiciaire. Ainsi, 43 juges et 18 fonctionnaires des services judiciaires ont reçu une formation approfondie sur la nouvelle législation afin de garantir une mise en œuvre effective des deux codes. Avec l'appui du PGGII, la Cour de cassation de l'Arménie a créé un [site internet](#) en vue d'améliorer l'accès à ses décisions, d'accroître la confiance du public et de renforcer la transparence de ses activités. Les données extraites de plus de 1 800 décisions de la Cour faisant jurisprudence, datées de 2008 à 2022, ont été systématisées et téléchargées dans la base de données du site, qui propose des filtres de recherche. Depuis le lancement du site le

28 novembre, les décisions de la Cour sont désormais disponibles en ligne, ce qui est crucial pour unifier la pratique judiciaire.

- **Projet du PGGII « Renforcer les capacités institutionnelles visant à prévenir et combattre la corruption en Arménie »** : afin de soutenir les efforts faits par les autorités arméniennes pour harmoniser le système national avec les normes internationales et l'adapter aux défis mondiaux et nationaux, le projet a organisé un [atelier sur la surveillance et la gestion des actifs virtuels basés sur les risques dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme](#) (LBC/FT). Cet atelier a réuni 21 représentants (six hommes et 15 femmes) de la Banque centrale d'Arménie et de son Centre de contrôle financier. Le programme de formation incluait les dernières orientations du Groupe d'action financière (GAFI) sur l'application d'une approche basée sur les risques à l'égard des actifs virtuels, la 5^e directive anti-blanchiment de capitaux de l'UE et d'autres normes, ce qui a permis de débattre des pratiques actuelles et des défis rencontrés au niveau national. Le projet a été finalisé et présenté aux parties prenantes nationales, avec un examen d'experts portant sur les modifications législatives concernant les actifs virtuels et les prestataires de services d'actifs virtuels en Arménie, dont le but est d'améliorer encore le projet conformément aux normes internationales et aux bonnes pratiques. Au cours de la discussion, les considérations pratiques des autorités de surveillance sur l'amélioration des instruments concernés et des normes du secteur ont été abordées, afin que le projet de modifications cadre avec la situation concrète actuelle.

- **Projet du PGGII « Renforcer la profession d'avocat conformément aux normes européennes » (projet régional décentralisé)** : 35 avocats et juges (17 hommes, 18 femmes) d'Arménie, de Géorgie, de Moldova et d'Ukraine se sont réunis en ligne pour débattre de l'Avis n° 16 du CCJE sur les relations entre les juges et les avocats. Cet événement a permis de comparer globalement les lois et pratiques des pays concernés. Il a également servi de cadre pour engager un dialogue entre les deux professions, pour partager les points de vue sur les moyens d'améliorer la coopération par le biais de réformes législatives au niveau national, et pour renforcer le respect des normes, dont l'Avis n° 16, par ces professionnels. Le projet a également lancé la préparation d'une étude transnationale relative à l'impact des questions liées au genre sur la profession d'avocat et sur l'accès à la justice dans les pays du Partenariat oriental, qui est une priorité du CdE dans le cadre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 et qui contribuera à recenser les défis actuels entravant l'égalité d'accès au système judiciaire et à la profession d'avocat, ainsi que l'impact de la discrimination fondée sur le genre. À l'occasion de la Journée nationale des avocats en Arménie, le projet a soutenu un événement en ligne pour les avocats arméniens sur la plateforme HELP du CdE (voir page 55).

- **Projet du PGGII « Renforcer l'accès à la justice pour les victimes de discrimination, de discours de haine et de crimes de haine dans les pays du Partenariat oriental »** : deux représentants du Bureau arménien des défenseurs des droits de l'homme ont participé au séminaire régional [« Lutter contre le discours de haine en améliorant la collecte de données »](#), consacré au recueil et à l'analyse de données en amont de l'élaboration des politiques. Cet événement a permis d'approfondir les connaissances sur les normes européennes et internationales applicables, d'échanger des bonnes pratiques et de tisser des liens. La [Recommandation CM/Rec\(2022\)16 du Comité des Ministres aux États membres sur la lutte contre le discours de haine](#) a été traduite en arménien et préparée pour publication afin qu'un plus grand nombre de parties prenantes nationales aient plus facilement accès aux normes pertinentes. Lors de la Journée internationale des personnes handicapées et de la Journée des droits de l'homme, et en coopération avec le Bureau arménien des défenseurs des droits de l'homme, le projet a soutenu une discussion sur la « [lutte contre la](#)

[discrimination fondée sur le handicap et la santé de la personne](#) » durant la session élargie du Conseil public sur la protection des droits des personnes handicapées, qui a rassemblé plus de 20 représentants des institutions publiques, des militants de la société civile porteurs d'un handicap, d'autres membres de la société civile et des experts, afin de présenter la jurisprudence récente de la Cour européenne des droits de l'homme sur la discrimination ainsi que la Stratégie de l'UE en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 visant à promouvoir la pleine participation des personnes handicapées à la vie sociale.

• **Projet « Les droits de la personne et les femmes dans les forces armées d'Arménie, phase II », financé par des donateurs contribuant au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2019-2022** : le cours HELP sur les droits de la personne dans les forces armées a été lancé et traduit en arménien ; son adaptation aux contextes locaux est en cours. Destinés à l'université militaire du ministère de la Défense, le cours sur les droits de l'homme a été révisé et son manuel de formation élaboré, les intervenants ont été formés et le programme d'études transmis à l'université. Le Conseil de l'Europe a également aidé cette dernière à équiper techniquement la salle de cours sur les droits de l'homme, où ce cours sera dispensé au moyen de méthodes d'apprentissage interactives. Les modifications du Code disciplinaire des forces armées proposées par le ministère de la Défense ont été examinées, et des recommandations formulées pour accroître leur harmonisation avec les normes et les bonnes pratiques du Conseil de l'Europe. Vingt membres du personnel (12 femmes, huit hommes) du Service de protection sociale du ministère de la Défense ont renforcé leurs compétences en matière de prestations sociales lors d'une formation ; les lacunes dans le travail actuel ont été identifiées, tout comme les manquements, afin d'améliorer la qualité de service à l'avenir. Pour favoriser l'accès aux droits sociaux et aux prestations, une affiche sur la « pension militaire » a été conçue, dont 350 exemplaires seront distribués dans les unités militaires. Le Manuel sur les droits sociaux et les garanties des femmes servant dans l'armée a été finalisé, puis 300 exemplaires ont été publiés pour diffusion au sein du ministère de la Défense afin d'améliorer les connaissances des femmes servant dans l'armée, de leur hiérarchie et de leurs pairs sur les droits du travail dont elles bénéficient, en abordant notamment les droits, les garanties sociales supplémentaires et les limites actuelles. Une affiche sensible au genre « Que savez-vous de l'éducation militaire ? » a été élaborée pour expliquer l'égalité d'accès des filles et des garçons à l'éducation et 450 exemplaires seront distribués par le ministère de la Défense aux lycées. Un projet pilote sera ensuite mené dans les lycées en 2023, dans l'objectif d'accroître la promotion des femmes dans les forces armées. Une visite d'étude en Suède a porté sur les questions disciplinaires et la participation accrue des femmes aux forces armées ; elle a débouché sur la mise en place d'une plateforme visant à renforcer la coopération entre les deux pays. Le projet s'est achevé par un événement de clôture, au cours duquel ont été présentés les résultats du projet et l'étude comparative sur la protection des lanceurs d'alerte dans les forces armées des États membres du Conseil de l'Europe. Cet événement a été suivi de la dernière réunion du Comité directeur.

• **Projet « Soutenir le développement du service de probation en Arménie », financé par des donateurs contribuant au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2019-2022** : les recommandations concernant le projet de loi sur le service de probation et plusieurs décrets gouvernementaux relatifs à la probation ont été finalisés et présentés au ministère de la Justice. Le Rapport sur la validation et l'amélioration de l'outil d'évaluation des risques et des besoins a été rédigé et remis aux autorités pour un accès futur. Le système d'information sur la gestion de la probation électronique a été finalisé et présenté à la direction du ministère de la Justice et du Service de probation. Les équipements informatiques nécessaires au bon fonctionnement du système de probation électronique (environ 51 000 EUR) ont été livrés au Service de probation. Après la finalisation du processus

de pilotage et l'évaluation de ses résultats, le programme général de réinsertion des auteurs d'infractions a été révisé par les consultants, et les modifications proposées ont été communiquées aux autorités. Trois programmes de formation professionnelle destinés aux personnes en probation ont bénéficié d'un soutien sous la forme d'équipements et de fournitures. Une vidéo d'animation portant sur le rôle du Service de probation dans la resocialisation des personnes en probation a été produite et remise à ce service aux fins de sensibiliser la population et les acteurs de la justice pénale. Une conférence de clôture réunissant les principales parties prenantes et partenaires du projet a marqué la fin du projet.

- **Projet « Améliorer les soins de santé et la protection des droits de l'homme dans les prisons d'Arménie », financé par des donateurs contribuant au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2019-2022 :** les logiciels et le matériel utiles au système médical électronique et aux solutions de télémédecine ont été installés dans les 10 établissements pénitentiaires d'Arménie, ce qui permet une diffusion tout numérique des documents, une approche unifiée de la documentation et un meilleur accès des détenus à des services de santé de qualité. Un [programme thérapeutique](#), mis au point dans le cadre d'un dispositif de subventions, a été testé dans l'établissement pénitentiaire d'Abovyan afin d'améliorer la qualité des soins de santé mentale prodigués aux détenus. Des recommandations d'experts sur un projet de décret du gouvernement arménien ont été élaborées et présentées au ministère de la Justice en vue de faciliter le transfert harmonieux et efficace des services de soins aux détenus assurés par le Centre médical pénitentiaire SNCO, qui devrait passer du ministère de la Justice au ministère de la Santé. Grâce à une série d'activités de formation, le personnel médical parmi les personnels pénitentiaires a amélioré ses compétences : 80 professionnels ont bénéficié de quatre [sessions de formation](#) sur l'éthique médicale, organisées avec le projet du CdE sur la biomédecine (n° 10), et 104 professionnels ont approfondi leurs connaissances sur la gestion des grèves de la faim sous l'angle des droits de l'homme ; la formation était basée sur le manuel précédemment élaboré par le projet. Une conférence de clôture réunissant les principales parties prenantes et partenaires du projet a marqué la fin du projet.

- **Projet « Vers la ratification par l'Arménie de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique », financé par des donateurs contribuant au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2019-2022 :** la formation dispensée à la police pour améliorer sa réponse aux cas de violence domestique s'est poursuivie et 50 policiers (16 femmes, 34 hommes) ont ainsi acquis les compétences pour mieux protéger les victimes de violence domestique. L'enquête de référence sur la violence domestique, qui analyse notamment 80 dossiers de violence domestique ouverts entre 2019 et 2021, s'est achevée et des recommandations ont été formulées pour améliorer les lois, les politiques et les réponses institutionnelles et judiciaires de l'Arménie en matière de violence domestique. Selon l'évaluation externe, le projet a enregistré des progrès importants pour trois de ses quatre résultats immédiats prédéfinis ou résultats attendus, à savoir le développement des compétences sur la violence domestique/violence à l'égard des femmes et la Convention d'Istanbul parmi les professionnels du maintien de l'ordre et du droit, les autres agents publics, les travailleurs sociaux et les journalistes, ainsi que le renforcement de la capacité du ministère du Travail et des Affaires sociales à accompagner les victimes de violence domestique/violence à l'égard des femmes en s'appuyant sur le soutien reçu du CdE. Les évaluations des besoins ont notamment permis d'identifier les domaines prioritaires concernant les futures activités de coopération du CdE sur les thématiques de la violence domestique/violence à l'égard des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes en Arménie. Une conférence de clôture et la dernière réunion du Comité directeur ont été organisées, durant lesquelles les principaux

résultats du projet ont été présentés dans une [courte vidéo](#) et discutés parallèlement aux futures priorités définies lors des évaluations des besoins.

- **Projet « Protection des droits de l'homme en biomédecine I », financé par des donateurs contribuant au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2019-2022** : les travaux visant à promouvoir des normes éthiques en matière de soins de santé se sont poursuivis et plusieurs activités de formation ont été organisées pour deux Comités d'éthique de la recherche (CER) arméniens (14 membres), pour le Centre national de prévention et de contrôle des maladies (24 membres du personnel) et pour le Centre médical pénitentiaire (80 membres du personnel, voir projet n° 8). Une [discussion](#) a été consacrée aux recommandations internationales concernant le fondement juridique de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le domaine des soins de santé, tandis qu'a été présenté le [rapport](#) rédigé sur le même sujet par le Comité directeur pour les droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO) du Conseil de l'Europe ; à titre de suivi, il a été convenu de créer une plateforme sur l'IA dans le secteur des soins de santé, afin d'adapter le cadre juridique au contexte local. Pour faciliter la ratification de la Convention d'Oviedo et de son Protocole, une [visite d'étude](#) à Strasbourg a été organisée pour six responsables du ministère de la Santé afin d'améliorer leurs connaissances des normes du CdE relatives à la biomédecine et du travail du Secrétariat du CdE dans ce domaine. Le soutien à l'exécution de l'arrêt [Nikolyan c. Arménie](#) rendu par la Cour européenne des droits de l'homme s'est poursuivi sous la forme d'une [discussion](#) sur la révision du système d'incapacité juridique et s'est orienté vers la prise de décision assistée, qui est proposée dans le projet de décision gouvernementale. L'[événement de clôture](#) du projet a donné lieu à la présentation des résultats, mais aussi des analyses juridiques de la conformité de la législation nationale avec la Convention d'Oviedo et ses Protocoles.

- **Projet « Encourager l'exécution par l'Arménie des arrêts concernant l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme »** : le développement d'un logiciel d'interaction avec le Bureau du représentant pour les questions juridiques internationales dans le cadre de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme a été finalisé et suivi d'une formation du personnel du Bureau. Un cours en distanciel destiné à l'École de la magistrature et consacré à l'exécution des jugements a été lancé ; il est actuellement accessible aux professionnels du droit. Deux guides portant sur la réouverture des procédures judiciaires en Arménie et sur l'article 6 (volet civil) ont été mis à disposition en arménien, publiés et diffusés parmi les partenaires du projet. L'évaluation externe du projet a été réalisée et ses conclusions ont reconnu la bonne mise en œuvre du projet, qui s'est achevée avec la dernière réunion du Comité directeur.

- **Projet « Décentralisation et coopération transfrontalière en Arménie », financé par des donateurs contribuant au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2019-2022** : l'[activité de coopération transfrontalière organisée à Akhaltsikhe \(Géorgie\) du 17 au 19 octobre 2022](#), à laquelle ont participé les vice-ministres de l'Arménie et de la Géorgie mais aussi des représentants des autorités régionales et locales voisines de chaque État, a permis de sensibiliser au cadre juridique et à l'importance de ratifier le [Protocole 3 de la Convention-cadre de Madrid](#). Plus de 40 parties prenantes (autorités locales, société civile, organisations internationales et ministère de l'Administration territoriale et des Infrastructures) se sont réunies dans le cadre d'une [consultation publique](#) afin de discuter de propositions pour un nouveau cadre législatif sur l'autonomie locale qui reflète les réalités sur le terrain après les fusions territoriales, de manière à consolider le processus de décentralisation.

- **Projet « Développement démocratique, décentralisation et bonne gouvernance en Arménie, phase II », financé par le gouvernement autrichien** : le projet de suivi a démarré le 1^{er} décembre et est actuellement dans sa phase initiale.

- **HELP dans les pays du Partenariat oriental**

Trois cours HELP ont été lancés pour des groupes pilotes, conjointement avec les projets respectifs du Conseil de l'Europe et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ils ont été suivis avec succès par la majorité / la totalité des participants :

- cours HELP « [Principes fondamentaux des droits de l'homme en bioéthique](#) », 36 professionnels ;
- cours HELP « [Mesures alternatives à la détention](#) », 16 professionnels ;
- cours HCR/HELP « [Asile et droits de l'homme](#) », 21 professionnels et 10 étudiants du Centre d'études européennes de l'Université d'État d'Erevan.

En collaboration avec le projet régional (n° 4) du PGGII et la Chambre des avocats d'Arménie, 96 avocats ont participé à la [présentation en ligne de la plateforme HELP](#). La traduction en arménien du cours HELP « Enfants réfugiés et migrants » a été lancée. Des réunions de travail avec les établissements universitaires d'enseignement du droit ont été organisées pour instaurer une coopération en matière d'éducation aux droits de l'homme pour les étudiants en droit.

Activités de suivi

- Après la présentation du rapport sur l'[évaluation des besoins des médias](#), avec l'aide du bureau, le ministère arménien de la Justice a demandé à la Direction Générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) un avis d'experts sur les projets d'amendements législatifs concernant l'autorégulation des médias. Des consultations sont actuellement en cours.

Autres activités

- Lors de la 133^e session plénière de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), deux avis ont été adoptés au sujet de l'Arménie :
 - [Mémoire amicus curiae](#) pour la Cour constitutionnelle d'Arménie sur certaines questions relatives à la loi sur la confiscation des biens d'origine illicite, financé dans le cadre du Mécanisme de réponse rapide ;
 - [Avis conjoint](#) de la Commission de Venise et de la DGI sur les projets d'amendements au code judiciaire, soutenu par le projet justice (n° 1) du PGGII.

Pristina

Situation du bureau

Équipe principale : 6 personnes, personnel affecté aux projets : 19 personnes, total : 25 personnes.

Pendant la période de référence, le bureau a mis en œuvre 11 projets : trois dans le cadre du programme régional conjoint UE/CdE « Facilité horizontale II pour les Balkans occidentaux et la Türkiye »/Programme Sud, un dans le cadre du programme régional conjoint UE/CdE ROMACTED, deux projets conjoints UE/CdE, un projet financé par la Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo* (MINUK) et quatre projets financés par des contributions volontaires non affectées.

État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération

- **Facilité horizontale UE/CdE « Liberté d'expression et liberté des médias (JUFREX) »** : cinq activités de renforcement des capacités organisées pour les professionnels du droit et les acteurs des médias ont touché 88 participants (37 hommes/51 femmes). Le rapport d'activité national de l'Agence pour l'information et le respect de la vie privée, qui donne une vue d'ensemble des besoins du secteur et de l'assistance technique actuelle, a été compilé. Il examine le rôle du CdE en tant que gardien des droits de l'homme et des normes pertinentes dans le domaine de l'accès à l'information et de la protection des données. Lors de la réunion du Comité directeur, les institutions partenaires ont exprimé leur point de vue sur le processus de mise en œuvre et sur les besoins et priorités pour l'avenir. Les étudiants en droit de Peja/Peć ont suivi un enseignement sur les normes européennes relatives à la lutte contre le discours de haine et à la protection de la liberté d'expression. Le projet s'est terminé le 31 décembre 2022.

- **Facilité horizontale UE/CdE « Garantir l'efficacité et la qualité de la justice (KOSEJII) »** : sur la base du protocole d'accord signé en juin 2022, quelque 70 convocations électroniques ont été envoyées entre le tribunal de Pristina et le Bureau de l'avocat de l'État, ce qui a considérablement augmenté l'efficacité du processus. Un atelier entre pairs a réuni le Conseil de la magistrature du Kosovo* et le Conseil supérieur de la magistrature de l'Albanie afin de discuter des défis communs. Le projet a finalisé deux rapports contenant des recommandations visant à améliorer le système d'évaluation de la performance des juges et la collecte de statistiques pour mieux gérer les parquets. Le projet s'est terminé le 31 décembre 2022.

- **Facilité horizontale UE/CdE « Promouvoir la diversité et l'égalité au Kosovo* »** : le 9 octobre, en coopération avec la municipalité de Pristina et HandiKos, un événement public a été organisé à Pristina dans le cadre de la campagne « Faire barrage à la haine, partager l'amour », dont 23 médias ont rendu compte. Le 14 novembre s'est tenue une réunion régulière du Groupe consultatif et de coordination pour les droits des communautés LGBTI. Le 25 novembre, conjointement avec le Bureau de la bonne gouvernance, un événement public a été organisé et le premier rapport de suivi de la mise en œuvre de la loi relative à la protection contre la discrimination a été publié. Un événement à haut niveau réunissant une vice-première ministre, le médiateur et le chef du bureau du Conseil de l'Europe a eu lieu à Pristina. Le 9 décembre s'est déroulée la dernière réunion du Comité directeur. Le projet s'est terminé le 31 décembre 2022.

- **Programme conjoint UE/CdE « Renforcer les capacités en matière d'éducation inclusive (INCLUDE) »** : 70 professionnels de l'éducation ont suivi une formation de dix jours sur l'éducation inclusive, l'évaluation des élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux et les projets éducatifs personnalisés ; 250 personnes ont suivi deux ateliers sur la création d'une communauté d'apprentissage démocratique et inclusive, tandis que 80 professionnels des centres de ressources ont suivi sur deux jours le module I « Handicap et éducation inclusive ». Six professeurs de musique des centres de ressources ont suivi l'atelier sur la musicothérapie. Le programme de formation portant sur les méthodes d'enseignement bilingue (albanais/langue des signes) a été agréé par le ministère de l'Éducation, des Sciences, des Technologies et de l'Innovation. Des subventions ont été accordées à deux ONG chargées de mettre en place un dispositif de mentorat pour les élèves roms. Le ministère a approuvé le programme révisé d'enseignement dans divers domaines d'activités.
- **Programme conjoint UE/CdE « Projet contre la criminalité économique au Kosovo* (PECK III) »** : la nouvelle loi n° 08/L-146 relative à l'application de sanctions financières ciblées a été adoptée le 9 décembre 2022, après prise en considération des recommandations du projet. La Commission de Venise a évalué positivement, dans son avis de suivi adopté le 16 décembre 2022, les amendements au projet de loi sur le Bureau d'État pour la vérification et la compensation des actifs injustifiés, qui ont été examinés avec le soutien du projet. Une feuille de route et des conseils en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes anticorruption efficaces ont été fournis au secteur privé. Vingt-six responsables (18 hommes et huit femmes) des ministères compétents et d'autres organes de l'administration publique ont été formés à la protection des lanceurs d'alerte.
- **Programme régional conjoint UE/CdE « Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local (ROMACTED) »** : une table ronde sur la budgétisation adaptée aux communautés roms ashkali et égyptienne a été organisée, un document d'orientation a été présenté puis discuté avec les autorités locales et centrales. Une visite d'échange à Prizren et à Janjeve avec des membres du groupe d'action communautaire de Kamenica a été organisée. La langue rom a été reconnue comme langue d'usage officiel à Prizren. Cette initiative a été soutenue par une convention de subventions à projet. Des lignes directrices sur la relance socio-économique après la covid-19 ont été préparées en coopération avec le ministère des Collectivités locales. L'attribution de subventions à des actions de faible envergure et aux mesures de relance après la covid-19 a débuté avec 10 communes bénéficiaires. Dans cette optique, 20 propositions de projets ont été présentées.
- **Contribution volontaire non affectée, « Prévenir et combattre la traite des êtres humains »** : à partir du 18 octobre (Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains), le projet a soutenu une campagne de sensibilisation d'un mois contre la traite des êtres humains. Parmi les diverses activités, environ 700 enfants dans six régions ont assisté à des exposés et reçu des supports pédagogiques expliquant comment identifier, prévenir et signaler les cas de traite et apporter un soutien aux victimes de la traite. Au cours de ce trimestre, le projet a facilité le processus de rédaction de l'Instruction administrative concernant la base de données sur les victimes de la traite et du Manuel pour les élèves/les enseignants sur la prévention de la traite des êtres humains.
- **Contribution volontaire non affectée, « Soutenir la Cour constitutionnelle dans l'application et la diffusion des normes européennes relatives aux droits de l'homme »** : le projet a organisé deux ateliers thématiques avec des juges et des conseillers juridiques de la Cour constitutionnelle, qui ont porté notamment sur le traitement efficace des affaires de violence à l'égard des femmes et de violence domestique, sur les normes et pratiques européennes, ainsi que sur le droit à des voies de recours effectives et les normes

et pratiques de la Cour européenne des droits de l'homme. Le projet a terminé l'évaluation des exigences commerciales relatives à l'accord de subventions avec la Cour constitutionnelle portant sur l'achat et l'installation d'équipements informatiques et de logiciels. Deux conseillers juridiques de la Cour constitutionnelle ont effectué un stage de deux mois à la Cour européenne des droits de l'homme à la mi-novembre. L'enquête de satisfaction des usagers par rapport aux services fournis par la Cour constitutionnelle a été lancée. Le cours HELP « Raisonement judiciaire et droits de l'homme » a été traduit en albanais.

- **Contribution volontaire non affectée, « Renforcer la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique au Kosovo*, phase III »** : le rapport sur l'harmonisation des lois, politiques et autres mesures du Kosovo* avec les normes de la Convention d'Istanbul, qui a suivi la méthodologie du GREVIO, a été publié le 24 novembre. Le dispositif de formation des professionnels travaillant sur les programmes concernant les auteurs d'infractions, développé avec le soutien du projet, a été adopté et lancé par le ministère de la Justice. Deux formations de formateurs ont été organisées au sujet de ce dispositif, suivies au total par 39 responsables (32 femmes et sept hommes). En coopération avec le projet ROMACTED II du Conseil de l'Europe et le ministère de la Justice, le projet a organisé la table ronde « Mécanismes internes de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique - Besoins et possibilités des communautés roms ashkali et égyptienne ». Le cours HELP « Accès des femmes à la justice » a été lancé.

- **Contribution volontaire non affectée, « Améliorer le traitement des personnes privées de liberté »** : ce projet a débuté le 1^{er} octobre 2022. Le 22 novembre a eu lieu l'événement de lancement, suivi du premier Comité directeur du projet, durant lequel ont été présentés les membres et observateurs ainsi que le programme de travail global. Au cours de cette même réunion, le premier programme de travail semestriel a été convenu et approuvé par les membres du Comité directeur. Du 19 au 22 décembre, une mission visant à évaluer l'offre de soins de santé mentale dans tous les lieux de détention et les protocoles de santé mentale du Service de santé pénitentiaire, y compris les procédures opérationnelles normalisées, a été menée dans tout le Kosovo*.

- **Contribution volontaire non affectée, « Promouvoir les droits de l'homme et les principes de non-discrimination au niveau local »** : au cours de la période de référence, une série de formations sur les compétences en matière de suivi et de rédaction de rapports ont été organisées dans trois régions, qui ont bénéficié à 11 communes et 39 agents municipaux. Les 27 et 28 octobre, la formation a eu lieu à Gjilan/Gnjilane avec 16 participants au total (15 agents antidiscrimination des communes de Gjilan/Gnjilane, Vitia/Vitina, Kamenica et Novoberda/Novoberdo et un juriste représentant le bureau régional du médiateur du Kosovo*). Les 8 et 9 novembre, elle a eu lieu à Prizren avec 13 participants au total (12 agents antidiscrimination des communes de Prizren, Dragash/Dragas, Rahovec/Orahovac et Shtime/Shtimlje et un juriste représentant le bureau régional du médiateur du Kosovo*). Les 15 et 16 novembre, elle a eu lieu à Peja/Pec avec 10 agents antidiscrimination des communes de Peja/Pec, Kline/Klina et Istog/Istok.

Activités de suivi (à venir)

- PECK III : Conférence internationale sur la réglementation et la surveillance des actifs virtuels – Tendances et évolutions prévue le 28 février 2023. Il est prévu que cet événement aide l'Assemblée du Kosovo* dans le processus de rédaction de la nouvelle loi sur les crypto-actifs.
- Améliorer le traitement des personnes privées de liberté : la mission d'évaluation sera suivie de réunions des groupes de travail, prévues en février et mars 2023.

* Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit s'entendre dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

Rabat

Core staff – 3, Project staff - 7 (dont 1 en congé maternité), Total staff - 10.

Le Bureau a mis en œuvre, accompagné logistiquement ou participé à 8 projets financés par l'Union Européenne

État de mise en œuvre des projets

- **UE/CdE: projet conjoint « Appui au mécanisme national de prévention de la torture et au développement du rôle du Parlement au Maroc » (ENI/2020/418-263) :**

Appui au développement du rôle du Parlement au Maroc

- 26 - 28 octobre : Séminaire à Rabat portant sur « l'évaluation des lois par l'institution parlementaire-cas de la loi 103.13 relative à la lutte contre les violences faites aux femmes ».
- 28 - 29 novembre : Visite d'étude au Parlement italien sur la thématique de l'ouverture du parlement aux citoyens.
- 5 décembre : Rencontre d'étude sur le rôle des parlementaires dans la lutte contre les violences faites aux femmes à la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc.
- Décembre : Sélection d'un prestataire (appel d'offre) pour la refonte et déploiement du nouveau portail web de la Chambre des Conseillers du Parlement marocain ; publication du rapport de la Conférence du 13 juillet 2021 « Les femmes en politiques : comment progresser vers l'égalité ? » ; traduction du « Manuel à l'usage des parlementaires sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique » en langue arabe.

Appui au mécanisme national de prévention de la torture (MNP)

- 5-6 octobre : Participation de représentants du Conseil National des droits de l'homme (CNDH) et du MNP à la Conférence européenne des MNP à Strasbourg : "Suivi des droits de groupes spécifiques de personnes privées de liberté" pour tenter d'apporter des réponses concrètes et opérationnelles aux MNP, en se concentrant sur les spécificités du contrôle des conditions de détention et du traitement des différents groupes de personnes vulnérables privées de liberté.
- 11-12 octobre : Atelier d'appui technique aux membres et cadres du MNP marocain en vue de l'amélioration dans la rédaction des rapports de visite, de suivi et rapports thématiques.
- 24-25 octobre : Atelier sur la communication interpersonnelle au profit des membres et du personnel du MNP au Maroc visant à renforcer les capacités des membres et des cadres du MNP en termes de communication lors des visites, notamment avec les responsables et le personnel des lieux de privation de liberté et avec les personnes privées de liberté, et d'optimiser l'ensemble du processus de communication.
- 22-23 novembre : Participation d'un membre du CNDH au Colloque International de l'Instance National pour la Prévention de la Torture à Tunis.
- 13 - 21 décembre : Réunion de restitution du rapport des recommandations suite aux deux ateliers d'appui technique portant sur l'amélioration dans la rédaction des rapports et sur l'amélioration et l'efficacité des visites préventives dans les centres de protection de l'enfance.

• **Programme UE-CdE « Protéger les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie par des normes partagées dans le sud de la Méditerranée » (ci-après Programme Sud V) :**

Programme HELP / Lutte contre la violence à l'égard des femmes

- 29 novembre : publication d'un nouveau cours HELP en ligne sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique destiné aux forces de l'ordre.
- 8 décembre : atelier de sensibilisation et de certification dans le cadre du programme HELP à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, organisé par le Conseil de l'Europe et l'Institut Supérieur de la Magistrature au profit des attachés de justice.

Lutte contre les violences à l'égard des enfants

- 3-4 novembre : atelier de formation sur le traitement des situations d'harcèlement et de cyberharcèlement dans le milieu scolaire dédié à une vingtaine d'enseignants et organisé par le ministère de l'Éducation nationale, du préscolaire et des sports et le Centre Marocain de Recherches Polytechniques et d'Innovation (CMRPI) avec l'appui du Conseil de l'Europe.
- 22 novembre: ateliers de mise en place de protocoles types pour la prise en charge des cas de cyberharcèlement scolaire dans le milieu urbain et rural, au profit des enseignantes et enseignants des AREFs de Rabat-Salé-Kenitra et Marrakech-Safi organisés par le CMRPI en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaires et des Sports (direction du programme Génie) et le soutien du Conseil de l'Europe.
- 1er décembre : conférence de lancement de la 2ème édition de la campagne nationale de prévention contre la cyberviolence et le cyberharcèlement, organisée sous l'égide du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration et le CMRPI, en partenariat avec le Conseil de l'Europe.
- 13 décembre à Rabat : table ronde technique sur le signalement des cyberviolences à l'encontre des enfants et des jeunes organisée par le CMRPI, en partenariat avec le Conseil de l'Europe, dont l'objectif était de mettre l'accent sur l'importance du signalement comme mécanisme de lutte contre le cyberharcèlement et la cyberviolence à l'encontre des enfants et des jeunes et de joindre les efforts de toutes les parties prenantes impliquées dans ce processus notamment la DGSN, la Gendarmerie, le Ministère de la Justice et la Présidence du Ministère Public.
- 15 décembre: séance de sensibilisation par les jeunes EMC-Youth, au profit des jeunes collégiens de l'école Exupéry à Rabat autour des bonnes pratiques et des conseils pour signaler et lutter contre le cyberharcèlement et la cyberviolence (organisée par le CMRPI en partenariat avec le Conseil de l'Europe).

Cybercriminalité

24-25 et 27-28 octobre: Atelier de formation sur les mécanismes de coopération internationale de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité – Tanger et Fès

Commission de Venise

DPC/DPAER/Inf(2023)1

- 23-24 novembre : 16e séminaire UNidem Med : « La transformation numérique de l'administration publique » en coopération avec le Ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration.

Traite des êtres humains

- 23 – 30 octobre : Contribution du Bureau : Simulation régionale sur l'orientation des victimes de la traite des êtres humains - République de Malte.

Visites de haut niveau du Conseil de l'Europe et autres délégations officielles

- 19 octobre : Visite du Président du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux et de son Directeur au Parlement de Maroc (participation 4e Forum parlementaire des régions sous le thème « l'institutionnalisation de l'approche contractuelle : pilier fondamental pour l'accélération des avancées mises en œuvre de la régionalisation »).

Tunis

Situation du bureau

Équipe principale : 6 personnes, personnel affecté aux projets : 14 personnes, total : 20 personnes.

Le bureau a continué d'apporter son soutien à la coordination et à la mise en œuvre de projets nationaux, dans le cadre du nouveau Partenariat de voisinage 2022-2025, ainsi qu'à quatre projets régionaux, comme indiqué ci-dessous :

- programme conjoint UE/CdE « Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie » (PAII-T) ;
- programme conjoint UE/CdE « Soutien à la réforme de la justice » (AP-JUST) ;
- programme conjoint UE/CdE « Protéger les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie par le biais de normes communes dans le sud de la Méditerranée (Programme Sud V) » ;
- programme conjoint UE/CdE « CyberSud ».

État de mise en œuvre des projets et programmes

Programmes conjoints bilatéraux

- **Programme conjoint UE/CdE « Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie » (PAII-T)**

➤ Coopération avec la Commission de Venise, soutien à l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE)

- Aucune activité n'est mise en œuvre avec l'ISIE en raison du contexte politique. La coopération et les contacts sont en attente depuis la publication de l'Avis de la Commission de Venise (27 mai 2022) sur le cadre constitutionnel et législatif concernant le référendum et les élections, et notamment sur le décret-loi n° 22 du 21 avril 2022, amendant et complétant la Loi organique sur l'ISIE.

➤ Liberté d'expression, soutien à l'autorité de régulation des médias (Haute Autorité indépendante de la communication audiovisuelle, HAICA) et à l'Instance nationale d'accès à l'information (INAI)

- Les auditeurs de Radio El Madra FM ont eu l'occasion de rencontrer les journalistes de leur média local à Ras Jebel le 5 novembre 2022. Cette journée d'information et de sensibilisation du public était organisée dans le cadre d'une série d'activités de formation et de sensibilisation à la « vérification des faits » mises en œuvre en coopération avec la HAICA et le Syndicat national des journalistes tunisiens afin de renforcer les radios locales. Fin 2022, neuf radios ont déjà bénéficié de la formation et un total de 17 radios locales opérationnelles, agréées par la HAICA, seront couvertes d'ici à la fin du premier trimestre 2023.
- Les 18 et 19 novembre 2022, la 5^e édition de la formation sur l'accès à l'information s'est tenue en coopération avec l'INAI à Tozeur à l'attention des institutions publiques de quatre gouvernorats du Sud-Ouest de la Tunisie : Tozeur, Kebili, Gafsa et Sidi Bouzid.

- Les préparatifs se sont poursuivis en vue de mettre en place un mini centre de données pour l'INAI, qui visera à renforcer et compléter les infrastructures techniques et informatiques existantes, et de créer un serveur interne opérationnel pour cet organisme. Ils s'achèveront au premier trimestre 2023.

➤ **Protection des données, soutien à l'Instance nationale de protection des données personnelles (INPDP)**

- Un guide visant à concilier le droit d'accès à l'information et la protection des données personnelles a été lancé conjointement avec l'INPDP et l'INAI le 5 octobre 2022. Son objectif est de faciliter la tâche des agents publics lors de la prise de décisions ayant trait à ces deux droits fondamentaux. Il constitue le premier outil de ce type sur les deux rives de la Méditerranée. L'événement de lancement a été organisé au niveau régional et a rassemblé jusqu'à 60 participants des pays partenaires francophones de la région et au-delà, dont l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP).

➤ **Lutte contre la traite des êtres humains / soutien à l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes (INLTP)**

- Un exercice de simulation régional intitulé « La traite des êtres humains sur les routes migratoires » a eu lieu à Malte du 22 au 29 octobre 2022, en étroite collaboration avec le programme conjoint UE/CdE Sud V (voir ci-dessous) et le ministère des Affaires étrangères de Malte. Premier événement de cette envergure dans la région, il a rassemblé plus de 90 participants d'Algérie, de Belgique, d'Égypte, de France, d'Italie, de Jordanie, du Liban, de Libye, de Malte, du Maroc, de Palestine*, du Portugal, du Royaume-Uni, du Sénégal et de Tunisie, qui représentaient les autorités nationales chargées de la lutte contre la traite des êtres humains, la police, les procureurs et les avocats, les ONG, les services consulaires et le personnel médical. Il a porté sur les compétences permettant de détecter, d'identifier et d'orienter les victimes de la traite selon une approche centrée sur la victime et fondée sur les droits de la personne.

➤ **Soutien à l'Instance nationale pour la prévention de la torture (INPT)**

- À la suite d'une formation intensive "FormaCtion", huit nouveaux membres de l'INPT ont été formés au contrôle des lieux de privation de liberté. Organisée du 3 au 7 octobre 2022, cette formation comprenait une visite sur place au centre de détention de Bouchoucha (Tunis) le 5 octobre 2022.
- Dans le prolongement de la "FormaCtion", un atelier de formation s'est tenu en ligne les 3 et 4 novembre 2022 pour épauler les nouveaux membres de l'INPT dans la rédaction de leur rapport de visite au centre de détention de Bouchoucha (Tunis).
- Le projet PAII-T a apporté un soutien à l'INPT pour organiser son colloque international annuel, consacré au problème de l'impunité, ses causes, ses manifestations et ses répercussions, qui s'est tenu à Tunis en format hybride le 22 novembre 2022.
- À la suite d'une étude comparative préparée en 2021, les travaux préparatoires se sont poursuivis avec l'INPT en vue d'élaborer une feuille de route sur la création d'un « pôle saisine » visant à améliorer la collecte et le traitement des renvois.

➤ **Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux**

* Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe sur cette question

- Deux sessions de formation de formateurs portant sur la prévention et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) ont été organisées du 25 au 28 octobre 2022 en étroite collaboration avec la Commission tunisienne des analyses financières (CTAF) / cellule de renseignement financier tunisienne. La formation a ciblé les acteurs du secteur privé, notamment les agents immobiliers, les notaires et le personnel du Registre de la propriété foncière chargé de la rédaction des actes juridiques, ainsi que leurs autorités de tutelle.
- Un atelier portant sur l'évaluation de l'étanchéité de la législation à la corruption, intitulé « Vers une méthodologie sur la vérification juridique anti-corruption en Tunisie », a été organisé du 26 au 28 octobre 2022, en étroite collaboration avec les Services du conseiller juridique et de la législation au sein de la Présidence du gouvernement. Il a rassemblé plusieurs directions de la Présidence du gouvernement, des directions des affaires juridiques de plus de 15 ministères, des représentants de la Présidence de la République et des universitaires. L'étanchéité de la législation à la corruption est l'un des outils utiles pour prévenir la corruption, et la Tunisie serait le premier pays de la région à adopter une telle approche.

- **Programme conjoint UE/CdE « Soutien à la réforme de la justice » (AP-JUST)**

- Quatre sessions de formation décentralisées ont été organisées à Hammamet, Tabarka, Sousse et Sfax pour les greffiers au sujet des mesures et des procédures de protection des données et des documents dans les tribunaux.
- Le module HELP sur la médiation est dans sa phase finale de développement.
- Le site internet du Centre d'études juridiques et judiciaires (CEJJ) a été mis à jour et est opérationnel, tandis que la gestion électronique des documents doit être finalisée avant la fin de l'année 2022 ; les décisions rendues sur six mois par diverses juridictions ont été sélectionnées, numérisées et anonymisées.
- La dernière version imprimée de l'Étude sur le droit commercial a été reçue et est en cours de révision selon les règles de visibilité du Conseil de l'Europe. Un examen final des versions française et arabe est effectué au regard de la nouvelle Constitution tunisienne.
- L'étude de capitalisation/d'évaluation des projets élaborés par l'Association Femme et Citoyenneté, Avocats sans frontières et Terre d'asile s'est achevée.
- L'installation de câbles et de commutateurs a débuté et trois tribunaux de première instance (Guebili, Tataouine et Tozeur) ont été équipés.

Programmes conjoints

- **Programme conjoint UE/CdE « Protéger les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie par le biais de normes communes dans le sud de la Méditerranée (Programme Sud V) »**

- La première simulation régionale portant sur la protection des victimes de la traite des êtres humains organisée à Malte en octobre 2022 (voir plus haut, PAII-T/INLTP) a marqué une étape vers la création d'un pool régional d'experts du sud de la Méditerranée dans ce domaine. Elle sera suivie de sessions de formation HELP en janvier et février 2023 pour les experts sélectionnés, puis d'une série d'autres exercices de simulation régionaux qui seront organisés sur la prévention, la protection, les poursuites et le partenariat au cours de la période 2023-2025.
- Organisé par la Commission de Venise en coopération avec le ministère de la Transformation numérique et de la Réforme de l'administration du Maroc, le

16^e séminaire UniDem Med consacré à la transformation numérique de l'administration publique a réuni 80 experts internationaux et hauts fonctionnaires du sud de la Méditerranée (Égypte, Jordanie, Maroc, Palestine* et Tunisie) les 23 et 24 novembre 2022.

- Les 3 et 4 novembre, une deuxième formation de deux jours sur la lutte contre le harcèlement et la cyberharcèlement en milieu scolaire a été organisée en coopération avec le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports et le Centre marocain de recherches polytechniques et d'innovation (CMRPI). Vingt-cinq enseignants de la région de Marrakech ont été formés.
- Le 8 décembre, un atelier de sensibilisation à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique a été organisé en partenariat avec l'Institut supérieur de la magistrature au Maroc. Il visait à renforcer les capacités des officiers de justice et à délivrer une certification officielle à ceux ayant suivi le cours HELP sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, qui a été adapté au contexte national marocain et lancé en septembre 2022.
- Le Programme Sud V a poursuivi le dialogue et l'assistance en faveur de la ratification de conventions du Conseil de l'Europe par les partenaires du sud de la Méditerranée, en particulier avec la Tunisie, qui a été invitée à adhérer à la Convention Médicrime, à la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains, à la Convention de Budapest et à la Convention d'Istanbul et qui a également manifesté son intérêt pour la Convention de Tromsø sur l'accès à l'information. Par ailleurs, les autorités marocaines ont demandé des activités supplémentaires dans le domaine couvert par les conventions de Lanzarote et d'Istanbul, en vue d'une future adhésion.
- Le Programme Sud V a soutenu la participation et la contribution d'experts marocains à la 22^e réunion plénière de la Commission pour l'égalité de genre organisée du 16 au 18 novembre 2022 à Strasbourg, ainsi que d'étudiants de l'École citoyenne des études politiques au Forum mondial de la démocratie 2022, dont le thème était « Démocratie : un nouvel espoir ? », organisé à Strasbourg du 7 au 9 novembre 2022.

* Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe sur cette question